



REDD+
CÔTE D'IVOIRE

EUREDD
Facility



UN-REDD
PROGRAMME

IMPACTUM
Cooperating with the World Bank



CLIMATE
POLICY
INITIATIVE

Cartographie des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire

janvier 2017

Auteurs

Angela Falconer, Adeline Dontenville, Charlie Parker, Marc Daubrey , Lewis Gnaore

Remerciements

Ce rapport a été produit par Climate Policy Initiative en association avec la Facilité REDD de l'Union européenne et Impactum, et avec l'appui financier de la Facilité REDD et du programme ONU REDD. Le contenu de ce rapport est de la seule responsabilité de ses auteurs et ne représente en aucun cas le point de vue des organismes finançant cette étude.

Les auteurs aimeraient remercier tous les experts et les représentants de l'administration ivoirienne qui ont contribué à cette étude mais que nous ne pourrions pas tous citer ici.

Nous tenons en particulier à remercier tous les experts du Secrétariat Permanent à la REDD+ (SEP-REDD) du ministère de l'Environnement et du Développement durable, qui ont activement participé tout au long de l'étude et l'ont guidé; avec nos remerciements particuliers pour MM. Marcel Yao et Jean-Paul Aka.

Nous tenons également à remercier les collègues et collaborateurs suivants de Climate Policy Initiative qui ont contribué à cette étude: James Falzon pour l'analyse du contexte, Nathan Leamy pour l'analyse des données, Federico Mazza pour le contrôle qualité de la base de données, Valerio Micale pour l'analyse des bilans des entreprises, Dan Storey pour son soutien continu sur la communication, Tim Varga pour les visuels et Jane Wilkinson et Barbara Buchner pour leur supervision.

Copyright © 2017 Climate Policy Initiative www.climatepolicyinitiative.org

All rights reserved. CPI welcomes the use of its material for noncommercial purposes, such as policy discussions or educational activities, under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 3.0 Unported License. For commercial use, please contact admin@cpisf.org.

This report has been produced with the assistance of the European Union and the Governments of France, Germany, Ireland, Spain, the United Kingdom, and the UN REDD programme. The contents of this report are the sole responsibility of the authors and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of funding organisations.

A propos de la Facilité REDD de l'Union européenne

La Facilité soutient les efforts de l'Union Européenne pour faire face aux causes de la déforestation et la dégradation des forêts, et de favoriser la gestion durable des forêts dans les pays en développement.

La Facilité appuie aussi l'effort global de l'UE à réduire son impact sur la déforestation dans les pays en développement.

La Facilité UE REDD est financée par l'Union Européenne, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Espagne et le Royaume Uni.

A propos d'Impactum

Impactum est une organisation non gouvernementale ivoirienne créée en 2009. Elle se veut être un catalyseur de durabilité par des activités transformatrices.

La mission d'Impactum est de promouvoir l'agriculture intelligente face au climat à travers le binôme climat-forêt.

La stratégie d'Impactum est de contribuer à la lutte contre le changement climatique, à la lutte contre la déforestation et à la reconstitution du couvert forestier, notamment par la promotion de chaînes de valeur sans déforestation ou amies de la forêt ainsi que les mécanismes d'incitation tels que les paiements pour services environnementaux.

Impactum est une équipe pluridisciplinaire constituée notamment d'ingénieurs forestiers, agronomes et agroéconomistes ainsi que d'environnementalistes, et d'anthropologues.

A propos de CPI

Climate Policy Initiative est une organisation non gouvernementale composée d'analystes et d'experts travaillant à l'amélioration des politiques publiques en matière d'énergie et d'utilisation des terres à travers le monde, avec un accent particulier sur la finance.

Organisation indépendante, financée en partie par une subvention de la Open Society Foundations, CPI opère dans les pays qui offrent le plus de potentiel en termes d'impact climatique, comme le Brésil, la Chine, l'Europe, l'Inde, l'Indonésie et les États-Unis.

Le travail de CPI appuie une croissance économique qui tient compte de la rareté croissante des ressources naturelles et des risques climatiques. C'est un défi complexe pour lequel la politique joue un rôle crucial.

ÇARTOGRAPHIE DES FLUX FINANCIERS ALIGNÉS À LA REDD+ EN CÔTE D'IVOIRE EN 2015

16,8 Mds

FCFA ALIGNÉS A LA REDD+

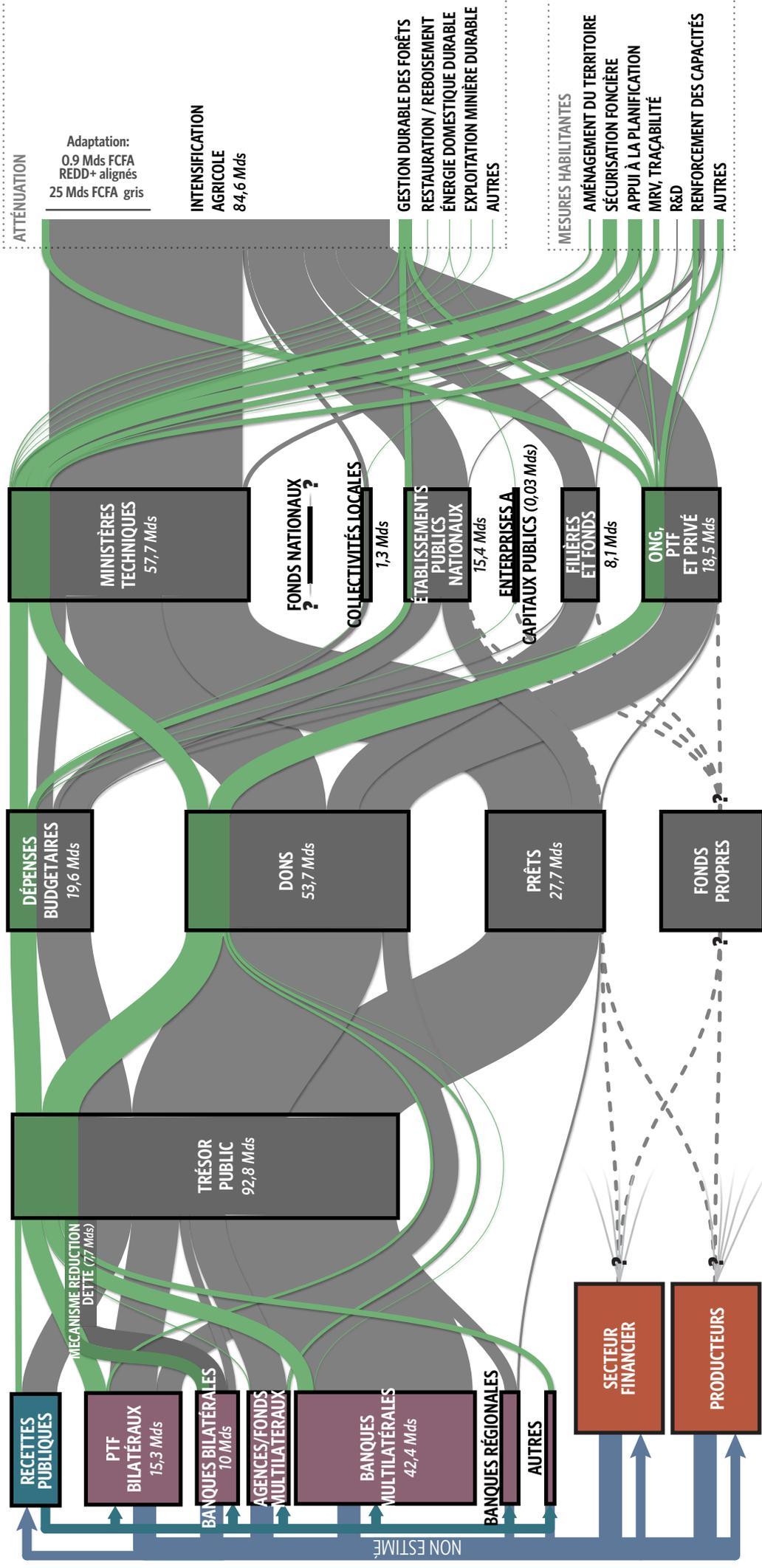
84,2 Mds
FCFA FLUX GRIS

SOURCES ET INTERMÉDIAIRES

INSTRUMENTS

CANAUX DE MISE EN ŒUVRE

USAGES



LÉGENDE

FONDS PUBLICS
INTERMÉDIAIRES FINANCIERS PUBLICS

FONDS PRIVES
SOURCES DE FINANCEMENT EN AMONT ET TRANSFERTS ENTRE ACTEURS

? INCONNU
PTF: PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

FLUX ALIGNÉS A LA REDD+
FLUX GRIS

Les activités alignées à la REDD+ sont celles qui contribuent clairement à la réduction des moteurs de déforestation et à l'amélioration de la protection du couvert forestier.
Les activités grises sont celles qui pourraient contribuer à la réduction des émissions, en cohérence avec les politiques et mesures de la REDD+, mais seulement si certaines conditions sont réunies et certaines sauvegardes appliquées.

Résumé exécutif

Principales conclusions

- **Les moyens ne sont pas encore à la hauteur des ambitions.** Les niveaux actuels de financement ne représentent qu'une part limitée des besoins d'investissement attendus pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire.
- **Les forêts doivent devenir une priorité nationale de planification.** Les objectifs de protection des forêts n'ont pas encore été intégrés dans les stratégies nationale et sectorielles de développement du pays, et par conséquent, ne sont pas reflétés dans les priorités de dépense de l'Etat et de ses partenaires.
- **La Côte d'Ivoire et ses partenaires ont l'opportunité de « verdir » une part importante des investissements existants.** Le « verdissement » des financements agricoles provenant du Trésor public, et, dans une plus large mesure, des sources internationales, augmenterait de plus de cinq fois les dotations disponibles au soutien des politiques et mesures zéro déforestation.
- **Un appui conséquent aux mesures habilitantes de la REDD+ est nécessaire afin de provoquer l'effet de levier permettant d'augmenter les financements contribuant positivement à la lutte contre la déforestation.** En particulier, le financement de l'aménagement du territoire est insuffisant.
- **La Côte d'Ivoire a l'opportunité d'améliorer l'efficacité des financements existants et de générer de nouvelles sources de financement,** en particulier au travers de nouvelles mesures fiscales, d'incitations pour les collectivités locales et de la création d'un Fonds national REDD+.

Les forêts de Côte d'Ivoire ont subi d'énormes pressions au cours des dernières décennies. Au rythme actuel de la déforestation, la Côte d'Ivoire pourrait perdre la totalité de sa couverture forestière d'ici à 2034 (FCPF, ONU-REDD, 2014).

L'expansion agricole des cultures vivrières et de rente (en particulier le cacao, le palmier à huile et l'hévéa), l'exploitation forestière et minière et la forte dépendance des ménages au bois énergie ont favorisé la disparition du couvert forestier (Etc Terra, 2016). La plupart de ces activités accroissent la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, menaçant la productivité des terres dont dépend l'économie ivoirienne.

Des alternatives existent. La réorientation des centaines de milliards de Francs CFA (FCFA) dépensés annuellement dans l'utilisation des terres vers des activités plus vertes pourrait accroître la productivité sans sacrifier les forêts du pays.

Reconnaissant cette opportunité, le gouvernement de la Côte d'Ivoire développe sa Stratégie nationale et son Plan d'investissement REDD+ dans le but d'initier la transition vers une agriculture zéro déforestation et de restaurer le couvert forestier à 20% du territoire d'ici à 2030.

La *Cartographie des flux financiers alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire* offre un diagnostic de la nature et du volume des flux financiers déboursés en 2015 par l'Etat ivoirien et

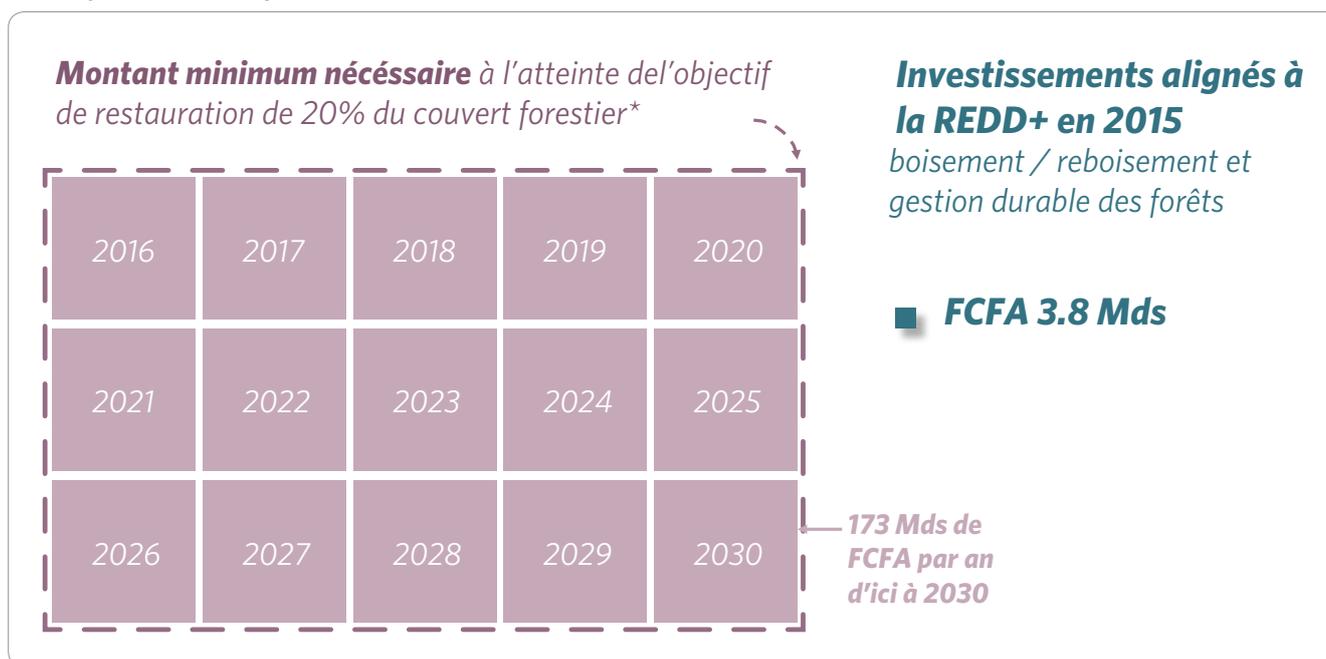
ses partenaires techniques et financiers qui contribuent à la lutte contre la déforestation. Elle vise à la fois à mesurer les progrès dans la mobilisation de financements contribuant à la lutte contre la déforestation et à identifier les besoins et opportunités d'appui pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+.

Le schéma 1 illustre les flux financiers publics soutenant l'ensemble des activités considérées comme « pertinentes » dans le contexte de la Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire¹, principalement en relation avec les domaines de l'agriculture, l'environnement, la forêt, l'énergie domestique, les mines et la planification. L'analyse divise en outre les financements en deux catégories :

- **Les financements alignés à la REDD+** appuient les activités qui contribuent clairement à la réduction des moteurs de déforestation et à l'amélioration de la protection du couvert forestier, conformément aux politiques et mesures de la Stratégie nationale REDD+.
- **Les financements « gris »** appuient les activités qui *pourraient* contribuer à la réduction des émissions, en cohérence avec les politiques et mesures de la REDD+, mais seulement si certaines conditions sont réunies. C'est le cas des activités d'intensification agricole, qui, à l'heure actuelle, sont susceptibles d'alimenter la déforestation et nécessitent des sauvegardes supplémentaires afin d'assurer qu'elles ne conduisent pas à la conversion des forêts.

1 Certaines activités qui pourraient avoir une influence positive ou négative sur le couvert forestier, comme les investissements d'infrastructure ou le contrôle de la démographie, sont exclues du champ de l'analyse car elles ne sont pas à ce stade incluses dans la Stratégie nationale REDD+.

Schéma 2 - Investissements pour le reboisement et la gestion durable des forêts en 2015 (3,8 milliards FCFA) par rapport aux besoins minimum estimés pour atteindre l'objectif de 20% de couvert forestier en 2030



Cette cartographie est basée sur l'analyse des données d'investissement exécuté fournies par le ministère du Budget pour 12 ministères pertinents. Les données internationales proviennent du ministère de l'Economie et des Finances et d'un questionnaire complété par 10 bailleurs de fonds. L'analyse qualitative des programmes d'investissement a été faite sur la base des fiches de projet fournies par le ministère du Plan et du Développement, de consultations bilatérales et d'ateliers. La méthodologie détaillée est disponible dans le rapport complet. Les principaux résultats de l'analyse sont détaillés ci-après.

Les moyens ne sont pas encore à la hauteur des ambitions

En 2015, 16,8 milliards de FCFA (28,1 millions USD) d'investissement déboursés par l'Etat ivoirien et ses partenaires techniques et financiers ont contribué aux objectifs de la REDD+. Ce montant ne représente qu'une part limitée des besoins d'investissement attendus pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+.

Par exemple, une indication de l'ampleur potentielle des besoins provient du coût estimé des activités de restauration de 20% du couvert forestier et d'agroforesterie pour 2030, qui est de l'ordre de 173 milliards de FCFA (292 millions USD) par an minimum². En 2015, environ 2% de ce montant (3,8 milliards FCFA) a été dédié au reboisement et à la gestion durable des forêts (voir schéma 2).

Les forêts doivent devenir une priorité nationale de planification

Les objectifs de protection des forêts n'ont pas encore été intégrés dans les stratégies nationale et sectorielles de développement du pays, et par conséquent, ne sont pas reflétés dans les priorités de dépense de l'Etat et de ses partenaires. Les bailleurs de fonds ont dépensé 55 fois plus d'argent dans le secteur agricole que dans le secteur forestier en 2015, ce qui souligne les niveaux faibles d'investissement dans le reboisement et la gestion durable des forêts et le besoin d'intégration de la forêt dans les priorités d'intervention (schéma 3).

Trois besoins importants sont à combler :

- La SODEFOR, le principal acteur public en charge de la gestion et du reboisement des forêts classées, possède des ressources financières limitées et a souffert de problèmes de gouvernance qui limitent sa capacité à mettre en œuvre les objectifs de la REDD+. Elle a dépensé moins de 5% de son budget planifié en 2015 (10,5 milliards FCFA ou 17,5 millions USD) pour la reforestation (voir sections 3.1). Des changements profonds sont nécessaires afin de surmonter ces blocages et augmenter les financements pour la restauration des forêts.
- La responsabilité du secteur de l'énergie domestique devrait être mieux définie entre le ministère du Pétrole et de l'Énergie, le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le ministère des Eaux et Forêt. En 2015, aucun investissement national n'a été

² Les détails peuvent être consultés dans le rapport complet.

réalisé dans le secteur, en dépit de l'importance du bois énergie comme moteur de la dégradation forestière.

- Le ministère de l'Industrie et des Mines devra, en coordination avec d'autres ministères et organismes clés, consacrer des ressources supplémentaires à la lutte contre l'exploitation minière illégale et à la promotion de la durabilité dans le secteur minier. Seulement 96,6 millions de FCFA (0,2 million USD) ont été dédiés à la rationalisation de l'orpaillage en 2015.

La Côte d'Ivoire et ses partenaires techniques et financiers ont l'opportunité de « verdir » une part importante des flux financiers existants

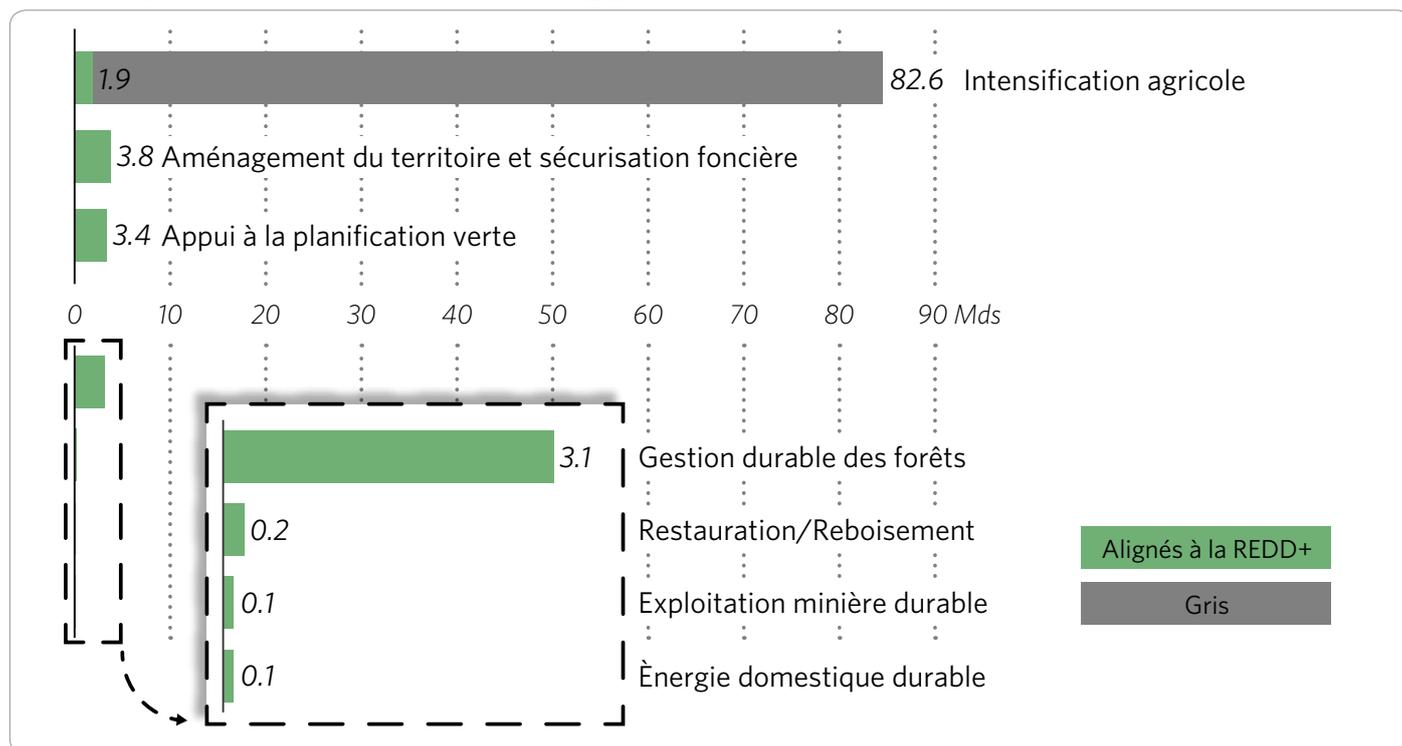
En 2015, 82,6 milliards de FCFA (140 millions USD) de fonds publics ont été investis dans des activités « grises » ou « business as usual » d'intensification et de soutien à la productivité agricole. Ces activités n'ont pas pris en compte explicitement les risques de déforestation et nécessiteraient la mise en œuvre de politiques et des mesures de soutien supplémentaires, comme l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière, afin d'empêcher la conversion des surfaces forestières. A minima, les mesures nécessaires doivent être prises afin s'assurer que les financements « gris » existants n'alimentent pas la déforestation et la dégradation des forêts. Idéalement, ces investissements devraient appuyer la restauration des forêts, en lien avec les objectifs de la REDD+.

Le « verdissement » des financements agricoles provenant du Trésor public, et dans une plus large mesure, des sources internationales, augmenterait de plus de cinq fois les dotations disponibles au soutien des politiques et mesures zéro déforestation, à hauteur de 100 milliards de FCFA (168 millions USD)

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural présente le plus grand potentiel de « verdissement » de son budget d'investissement. En 2015, le ministère a dépensé 70,5 milliards de FCFA (119 millions USD, soit 85% de son budget d'investissement) dans des activités « grises », qui devront tenir compte des objectifs REDD+ dans le futur.

Seuls 13% (10,5 milliards de FCFA ou 17,7 millions USD) des financements pertinents des bailleurs de fonds ont contribué aux objectifs de la REDD+ en 2015. 87% (80 milliards de FCFA ou 135 millions USD) de leur appui a potentiellement contribué à la déforestation et à la dégradation des forêts. Les partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire devraient désormais s'assurer que l'ensemble de leurs investissements agricoles intègrent les sauvegardes nécessaires à la lutte contre la déforestation.

Schéma 3 - Dépenses effectuées en 2015 liées aux axes stratégiques de la REDD+



Le gouvernement et ses partenaires au développement devraient prioriser le travail avec les filières agricoles pour soutenir les initiatives prometteuses de gestion durable, telles que les accords zéro déforestation. Les associations interprofessionnelles des différentes filières agricoles jouent en effet un rôle clé dans l'appui à l'investissement privé, la fourniture d'infrastructures agricoles et de subventions aux productions. Très peu de données sont disponibles sur les volumes et sur l'impact des investissements des filières sur le couvert forestier. Une supervision accrue de l'Etat sur les activités financées par les filières pourrait accélérer la mise en œuvre de la REDD+.

Un appui conséquent aux mesures habilitantes de la REDD+ est nécessaire afin de provoquer l'effet de levier permettant d'augmenter les financements contribuant positivement à la lutte contre la déforestation

L'augmentation des financements « verts » requiert un cadre habilitant solide. 11,3 milliards de FCFA (19 millions USD) ont été dépensés en 2015 en soutien aux mesures habilitantes de la REDD+, telles que l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, les réformes et la planification « verte », le MRV et la traçabilité, la recherche et développement ou le renforcement des capacités. Un soutien plus conséquent à ces mesures est nécessaire afin de provoquer l'effet de levier permettant d'augmenter les financements contribuant positivement à la lutte contre la déforestation.

En particulier, l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire est largement sous-financé, avec seulement 447 millions de FCFA (0,7 million USD) dépensés par le Trésor en 2015 et pas de soutien international. En outre, très peu d'investissement a été consacré au développement de système de traçabilité et de suivi de la production des commodités agricoles et forestières, ainsi qu'à la recherche et développement de pratiques durables d'utilisation des terres.

L'appui à la sécurisation foncière a bénéficié de 3,3 milliards de FCFA (5,5 millions USD) en 2015, principalement de la part des partenaires internationaux, mais l'inclusion de la dimension foncière dans l'ensemble des projets liés à l'usage des sols requiert des moyens plus conséquents.

La Côte d'Ivoire a l'opportunité de générer de nouvelles sources de financement et d'améliorer l'efficacité des financements existants

De nouvelles sources de financement pourraient être générées au travers de la taxation des activités moteurs de la déforestation, en particulier dans le secteur agricole, ou de l'affectation de certaines recettes existantes. Les taxes de reboisement dans les secteurs forestiers et miniers ont actuellement un impact indéterminé, qu'il s'agirait de maximiser. En outre, aucunes incitations spécifiques ne sont en place pour encourager le secteur privé et les communautés à la restauration des forêts.

La création d'un Fonds national REDD+ est prévue afin d'assurer la coordination des ressources futures. Des fenêtres d'investissement spécifiques permettraient de combler les besoins de financement dans les secteurs de la REDD+ qui bénéficient de peu d'appui. Les leçons devront être tirées de la performance des instruments financiers existants en Côte d'Ivoire afin de guider la mise en place d'arrangements institutionnels solides qui favorisent la capitalisation et l'usage effectif des ressources.

Pour le moment, les collectivités locales jouent un rôle négligeable dans le paysage financier de la REDD+, malgré les responsabilités qui leur sont en théorie dévolues dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. Elles pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+ si des ressources et incitations adéquates étaient fournies.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire et ses partenaires internationaux peuvent améliorer le suivi des financements REDD+ afin de mieux planifier et coordonner leurs investissements

Le gouvernement de Côte d'Ivoire peut évaluer dans quelle mesure les besoins financiers de la REDD+ sont progressivement atteints en faisant le suivi des dépenses dans le temps. Il faudrait s'efforcer de mieux comprendre la manière dont les différents acteurs influencent les modes d'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne le financement des établissements publics, des entreprises à capitaux publics, des collectivités locales, du secteur privé et des ONG.

Une meilleure coordination entre le ministère du Budget, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère du Plan et du Développement et les partenaires au développement est nécessaire pour adapter les systèmes comptables existants afin de faciliter le suivi des investissements publics et des besoins d'investissement en matière d'utilisation durable des terres.

SOMMAIRE

1. Introduction	10
1.1 Objectifs de l'étude	11
2. Méthodologie	12
2.1 Présentation des activités principales de recherche	12
2.2 Définition des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire	12
2.3 Collecte des données	16
2.4 Analyse des données	17
2.5 Défis méthodologiques et limites	18
2.6 Implication des parties prenantes	19
3. La cartographie des flux financiers alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire	20
3.1 Principales sources, intermédiaires et mécanismes de décaissement domestiques des financements pertinents pour la REDD+	21
3.2 Principales sources, intermédiaires et mécanismes de décaissement internationaux	25
3.3 Principales sources, intermédiaires et mécanismes de décaissement privés	26
3.4 Mécanismes et instruments financiers	29
3.5 Usages des financements	31
4. Conclusion	35
5. Références	36
Liste des abréviations en français et anglais	38
Annexe 1: Liste des partenaires consultés	40
Annexe 2: Glossaire des organismes publics et privés	42

1. Introduction

Les forêts couvrent environ 22% des terres en Côte d'Ivoire, et les forêts primaires représentent seulement 2% de l'ensemble du territoire (EFI, 2016). Il s'agit d'une réduction drastique du couvert forestier par rapport au début du XXe siècle, quand environ 50% de la Côte d'Ivoire (1,6 millions d'hectares) était boisée (Halle et Bruzon, 2006). Au taux actuel de déforestation, la Côte d'Ivoire perdra l'ensemble de son couvert forestier d'ici à 2034 (FCPF, ONU-REDD, 2014). Les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le pays sont: l'expansion agricole, notamment pour les cultures de cacao, de palmier à huile et d'hévéa, la coupe du bois, qui sert également comme combustible pour les foyers, le développement de l'exploitation minière et la construction d'infrastructures (FCPF, ONU-REDD, 2014; Etc Terra, 2016).

Pour lutter contre la disparition rapide de ses forêts, le gouvernement de Côte d'Ivoire a pris des engagements pour atteindre ses objectifs de croissance tout en réduisant la déforestation :

- Le gouvernement s'est engagé dans un processus national REDD+³ en 2011, afin d'être soutenu internationalement dans ses efforts de lutte contre la déforestation (FCPF, ONU-REDD, 2014). Le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD) est chargé de la mise en œuvre du processus national REDD+, et bénéficie du soutien technique d'un Secrétariat exécutif permanent à la REDD+ (SEP-REDD) et de points focaux dans les principaux ministères - plus précisément l'Environnement, l'Agriculture, les Forêts, l'Energie et les Mines.
- La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) du pays, présentée lors de la 21e réunion de la Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2015 vise à réduire les émissions nationales globales de 28% d'ici à 2030, par rapport à un scénario de maintien du statu quo. Elle inclut une série d'actions spécifiques à la REDD+, notamment la gestion durable des forêts, l'augmentation du

couvert forestier, et l'agriculture zéro déforestation (République de Côte d'Ivoire, 2015b).

- Lors d'un discours aux Nations Unies en 2014, le Président ivoirien a approuvé la Déclaration de New York sur les forêts, et s'est engagé à la production d'un cacao ivoirien zéro déforestation à partir de 2017, et à la restauration du couvert forestier à 20% du territoire national d'ici à 2030 (Fonds carbone FCPF, 2015).
- Une Stratégie nationale REDD+, rédigée en 2016, synthétise la vision et les objectifs de la REDD+ dans le pays, propose diverses politiques et mesures pour lutter contre les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, et souligne les opportunités existantes pour aligner investissements publics et privés avec les objectifs de la REDD+. Un Plan d'investissement REDD+ est en cours d'élaboration.

Une étude du programme ONU-REDD (Legrand, 2015) a mis à jour les principaux obstacles et opportunités à la promotion des investissements privés dans la REDD+ : des marchés de micro-financement sous-développés; des crédits limités pour les petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs agricoles et forestiers; des investissements peu innovants et des capacités institutionnelles limitées.

Au niveau national, l'intégration des objectifs de la REDD+ dans les politiques, stratégies et programmes nationaux et sectoriels est limitée. Les politiques et stratégies les plus pertinentes pour la REDD+ incluent le Plan National de Développement (PND 2016-2020), la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (2015-2020), le nouveau Code forestier (2014), le processus négociation d'un accord de partenariat volontaire FLEGT avec l'Union européenne, le Plan national d'investissement agricole (PNIA), le Code de l'environnement, le Programme national d'adaptation et la Proposition de préparation à REDD+ (R-PP) pour le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Parmi les politiques et plans en cours de formulation, citons le Plan d'investissement forestier (PIF) et des documents de programme liés au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et au Programme d'investissement forestier (FIP).

3 La REDD+ est un mécanisme international mis au point dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), par lequel les pays en développement reçoivent une compensation financière s'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre issus de leurs secteurs d'usage des sols. La REDD+ englobe « la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, la conservation des stocks existants de carbone forestier, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement ». En créant des incitations pour préserver les forêts, la REDD+ a le potentiel de limiter les changements climatiques, de protéger la biodiversité et les moyens de subsistance des populations dépendantes des ressources naturelles.

1.1 Objectifs de l'étude

La *Cartographie des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire*, élaborée par Climate Policy Initiative et Impactum et financée par la Facilité UE REDD de l'Institut Européen de la Forêt (EFI) et le programme ONU-REDD appuie le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (SEP-REDD) dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie national REDD+ et du Plan d'investissement REDD+ de la Côte d'Ivoire. Cette analyse offre un diagnostic de la nature et du volume des flux financiers déboursés en 2015 par l'Etat ivoirien et ses partenaires techniques et financiers qui contribuent à la lutte contre la déforestation.

Elle vise à la fois à mesurer les progrès dans la mobilisation de financements contribuant à la lutte contre la déforestation et à identifier les besoins et opportunités d'appui.

Comprendre la nature et l'impact sur les forêts des investissements existants dans les secteurs liés à l'utilisation des terres en Côte d'Ivoire est une première étape nécessaire à l'identification des besoins et des opportunités d'appui des mesures contribuant à la REDD+ par les acteurs publics et privés, nationaux et internationaux.

2. Méthodologie

Cette étude offre l'aperçu le plus complet possible des flux de financement publics liés à l'utilisation des terres en Côte d'Ivoire, cependant il subsiste des lacunes significatives en termes de données. Par ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour corriger les écarts observés dans les données issues de différentes sources.

Cette étude catégorise les flux financiers en activités qui contribuent activement aux objectifs de la REDD+, et en activités qui ont le potentiel de le faire seulement si elles sont encadrées par des mesures habilitantes spécifiques.

La cartographie des flux financiers alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire analyse les investissements publics nationaux et internationaux réalisés en 2015 qui ont eu un impact potentiel sur le couvert forestier. L'analyse se focalise sur les investissements et subventions des ministères sectoriels et organismes publics ; et sur les dons et prêts des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. Les acteurs privés et leur rôle vis-à-vis de l'usage des sols sont analysés essentiellement d'un point de vue qualitatif, du fait d'un manque de temps et de données. Le chapitre suivant explique l'approche de l'étude en détails.

2.1 Présentation des activités principales de recherche

La Cartographie des flux financiers alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire a été menée entre mai et novembre 2016. L'approche a consisté en six étapes principales :

1. **Définition du champ d'analyse :** Etude des documents disponibles et première mission dans le pays pour identifier les principaux acteurs et flux financiers à inclure dans l'analyse.
2. **Définition des financements alignés à la REDD+ :** Elaboration d'une définition détaillée et transparente des activités alignées REDD+, ancrée dans le contexte ivoirien.
3. **Collecte des données :** Collecte des données de décaissement désagrégées au niveau des projets pour les investissements publics nationaux et internationaux. Ces informations ne sont pas disponibles dans le domaine public.
4. **Analyse des données :** Codage des données selon la définition de travail des financements alignés à la REDD+, agrégation et ajustement des données pour éviter les doublons.

4 Ces documents s'appuient également sur l'expérience des examens des dépenses publiques et institutionnelles sur le climat (CPEIR) réalisés en partenariat avec le PNUD.

5 Parmi les principaux documents de planification nationale, citons le Plan national sur les changements climatiques (PNCC), la Contribution prévue déterminée au niveau national, la Proposition de préparation à REDD+ (R-PP) pour le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le Plan national pour l'investissement agricole (PNIA) et le Plan national de développement.

5. **Interprétation des données :** Analyse et interprétation des résultats et rédaction des recommandations.

Pendant tout le projet, l'équipe de l'étude était en relation étroite avec le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (SEP-REDD), les principaux ministères, les partenaires techniques et financiers et plusieurs experts. Les principales activités de recherche exposées ci-dessus sont décrites plus en détails ci-dessous.

2.2 Définition des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire

Suivant l'approche utilisée par Falconer et al, 2015 et Tumushabe et al, 2013, l'étude utilise une approche progressive pour classifier les financements alignés aux objectifs de la REDD+ :⁴

1. Définition des domaines généraux « pertinents pour la REDD+ »
2. Définition des activités « pertinentes pour la REDD+ »
3. Séparation des activités « alignées à la REDD+ » par opposition aux activités « grises »

Outre ces trois étapes principales, l'analyse classe également les flux financiers selon leur utilisation finale, notamment 1) si une activité contribue à l'atténuation et/ou adaptation ; 2) les politiques et mesures REDD+ auxquelles elle contribue ; et 3) si les dépenses visent à améliorer le cadre habilitant, par ex. la gestion des terres ou la surveillance, notification et vérification (MRV). Le reste de la section 2.2 expose ces étapes plus en détails.

2.2.1 DÉFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES « PERTINENTS POUR LA REDD+ »

La première étape dans notre processus a été d'élaborer une définition de travail des secteurs pertinents pour la REDD+ en Côte d'Ivoire. Les secteurs « pertinents pour la REDD+ » sont ceux liés à l'usage des sols et au sein desquels les investissements peuvent avoir un impact soit positif soit négatif sur le couvert forestier.

L'analyse s'est basée sur l'étude des documents pertinents pour la Côte d'Ivoire, notamment les politiques et mesures proposées dans la Stratégie nationale REDD+, ainsi que sur l'examen des législations, plans et politiques nationales.⁵ À partir de là, plusieurs secteurs pertinents pour la REDD+ ont été identifiés et ont formé la base de

Tableau 1 – Principaux secteurs d'activités liés à la REDD+ en Côte d'Ivoire, regroupés par moteurs (atténuation) et risques climatiques (adaptation)

DOMAINE	MOTEUR DE DÉFORESTATION SOUS-JACENT	RISQUE POTENTIEL D'ADAPTATION
Agriculture	Principaux moteurs : techniques d'agriculture extensive dans la culture du cacao, de l'huile de palme, de l'hévéa, du riz, de la noix de cajou et du manioc.	Baisse de la productivité des cultures et de la fertilité des sols; pertes causées par des catastrophes naturelles.
Bois-énergie	Production de charbon et de bois de chauffe	
Forêts	Exploitation illégale du bois, sur exploitation des plantations	Réductions dans les niveaux de production ; pertes causées par des catastrophes naturelles ; érosion
Exploitation minière	Orpaillage artisanal	
Infrastructures	Routes, installations et autres infrastructures	
Foncier et aménagement du territoire	Insécurité foncière et absence de planification de l'utilisation des terres	
Démographie	Migration des orpailleurs et croissance démographique	

la définition des activités à inclure dans le champ de cette étude (voir tableau 1 ci-dessous).

Certaines activités qui pourraient avoir une influence positive ou négative sur le couvert forestier, comme les investissements d'infrastructure ou le contrôle de la démographie, sont exclues du champ de l'analyse car elles ne sont pas à ce stade inclus dans la Stratégie Nationale REDD+, et qu'il est difficile de déterminer leur impact, direct ou indirect, sur le couvert forestier.

2.2.2 DÉFINITION DES ACTIVITÉS « PERTINENTES POUR LA REDD+ »

Suite à l'identification des domaines et secteurs pertinents, un ensemble d'activités pouvant être considérées comme « pertinentes pour la REDD+ » dans le contexte de la Côte d'Ivoire a été défini. On entend par « activités pertinentes pour la REDD+ » celles qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur l'atténuation et l'adaptation relatives à l'usage des sols. La définition des activités pertinentes pour la REDD+ se base essentiellement sur les politiques et mesures élaborées dans le cadre des Groupes de travail de la Stratégie nationale REDD+, complétée d'une analyse des législations, plans et politiques nationaux, et des initiatives du secteur privé en Côte d'Ivoire, en cours et proposées. Les activités sont regroupées selon les principales catégories de la Stratégie REDD+ pour les politiques et mesures :

- Gestion durable des forêts
- Restauration et reforestation
- Intensification agricole⁶

- Energie durable
- Exploitation minière durable
- Autres

Ces activités contribuent essentiellement à l'atténuation des changements climatiques. L'étude analyse également les financements dirigés vers la gestion de l'eau, la gestion des forêts et les activités de gestion agricole, qui contribuent à rendre l'utilisation des terres plus résiliente aux changements climatiques, et réduisent donc le besoin d'expansion des terres.

Les activités pertinentes pour la REDD+ sont répertoriées dans le tableau 2 ci-dessus.

2.2.3 DISTINCTION ENTRE ACTIVITÉS « ALIGNÉES A LA REDD+ » ET ACTIVITÉS « GRISES »

L'étude divise les activités pertinentes pour la REDD+ en activités d'atténuation « alignées à la REDD+ » et activités « grises », comme illustré par le schéma 1.

- Les activités alignées à la REDD+ sont celles qui contribuent clairement à la réduction des moteurs de la déforestation et à l'amélioration et à la protection du couvert forestier.
- Les activités « grises » sont celles qui pourraient *potentiellement* contribuer à la réduction des émissions mais seulement si certaines conditions sont réunies et certaines sauvegardes appliquées (voir Encadré 1)⁷. C'est par exemple le cas des activités d'intensification agricole, qui nécessitent des sauvegardes supplémentaires afin d'assurer que les forêts ne soient

6 Nommée « agriculture zéro déforestation » dans la Stratégie nationale REDD+ de Côte d'Ivoire, nous utilisons un terme plus général pour comptabiliser l'agriculture qui n'est pas encore alignée avec les objectifs REDD+.

7 La catégorisation des activités, en alignées ou grises, pourrait être amplifiée depuis l'intensification agricole jusqu'à d'autres secteurs où des résultats durables ne peuvent pas être garantis, comme la promotion de sources d'énergie alternatives par rapport au charbon non-durable (ex. GPL). Comme le fait remarquer Karsenty, Alain (2016), le contrôle de la production dans un secteur susceptible d'avoir un impact sur la déforestation (par ex. le cacao) ne signifie pas que tous les moteurs de la déforestation sont contrôlés, notamment les autres produits de base agricoles et les autres secteurs, comme la production de charbon de bois et la récolte de bois.

Tableau 2 - Activités pertinentes pour la REDD+ en Côte d'Ivoire,

ACTIVITÉS D'ATTÉNUATION	
GESTION DURABLE DES FORÊTS	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des infiltrations agricoles en forêt • Gestion communautaire des forêts • Gestion durable des forêts • Gestion des aires protégées • Formation pour l'amélioration des techniques forestières • Amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement
REBOISEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration des forêts dégradées • Reboisement des zones clés (par ex. terres dégradées, terres en jachère, etc.) • Reboisement péri-urbain et urbain
BIOÉNERGIE	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des vieilles plantations pour la production de charbon et bois énergie • Plantations d'espèces à croissance rapide pour le bois énergie • Utilisation des déchets agricoles et des produits dérivés pour la bioénergie • Amélioration des techniques de production de charbon de bois • Foyers améliorés • Amélioration des technologies de cuisson • Promotion des combustibles alternatifs (par ex. GPL) • Amélioration de l'efficacité des chaînes d'approvisionnement
INTENSIFICATION AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> • Agroforesterie • Réhabilitation des plantations avec des semences améliorées • Formation pour l'amélioration des techniques agricoles • Accès aux intrants (semences, engrais, pesticides) • Irrigation • Mécanisation de l'agriculture • Amélioration de l'efficacité des chaînes d'approvisionnement • Amélioration de la fertilité des sols • Certification d'une agriculture zéro déforestation
EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Migration contrôlée des orpailleurs vers les zones boisées • Amélioration de l'efficacité des chaînes d'approvisionnement
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'éco-tourisme

ACTIVITÉS D'ADAPTATION	
GESTION DE L'EAU	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du stockage de l'eau, de l'irrigation, de la distribution dans les exploitations agricoles; • Amélioration de la capacité de drainage des terres pour réduire les risques d'inondations; • Diques de protection contre les inondations; • Contrôle de l'érosion des berges des fleuves; • Construction de réservoirs et de barrages multifonctionnels pour l'agriculture
GESTION AGRICOLE DURABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de semences plus résistantes à la chaleur, à la sécheresse, aux nuisibles et aux éléments pathogènes; • Systèmes de protection climatique pour les cultures; • Amélioration des installations de stockage des cultures; • Pratiques de conservation des sols au niveau de l'exploitation agricole (pas de labour, paillis, cultures alternatives); • Gestion des nuisibles par l'application ciblée d'herbicides et de pesticides
GESTION DES FORÊTS	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de semences plus résistantes à la chaleur, à la sécheresse, aux nuisibles et aux éléments pathogènes

ACTIVITÉS HABILITANTES	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Planification de l'utilisation des terres • Systèmes de gestion des terres
SÉCURISATION FONCIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la législation foncière
PLANIFICATION VERTE	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la problématique de la déforestation dans les politiques nationales • Mise en œuvre des réformes • Stratégie REDD+
SURVEILLANCE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION, TRACABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Traçabilité des chaînes d'approvisionnement • Systèmes de surveillance des forêts • Amélioration de la cartographie géospatiale (par ex. zones à haute valeur pour la conservation / forêts à haute valeur de conservation)
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur la demande actuelle et future de bois énergie • Recherche dans le domaine de la foresterie et l'agriculture • Recherche de données météorologiques et services de développement • Recherche de variétés de semences et de cultures plus résilientes aux effets du climat • Recherche sur les nuisibles et les éléments pathogènes (pathologie et épidémiologie) • Reproduction et développement de cultures localement adaptées
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des capacités institutionnelles pour la gestion des forêts • Renforcement des capacités • Amélioration des capacités légales et institutionnelles • Amélioration des prévisions saisonnières et des outils d'aide à la décision
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès aux systèmes d'alertes précoces pour les risques climatiques

pas converties. Quelques projets d'intensification agricoles ont été jugés « alignés à la REDD+ » du fait de l'inclusion d'objectifs principaux liés à la réduction des pressions sur les forêts.

À cette étape de l'étude, les mesures habilitantes nécessaires pour garantir des résultats positifs concernant l'utilisation des terres ont également été identifiées. Elles incluent : l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, la mise en œuvre de réformes et planification d'une économie verte, les systèmes de surveillance, notification et vérification et la traçabilité des commodités agricoles, la recherche et développement et le renforcement des capacités, comme détaillé dans le tableau 2 ci-dessus.

2.2.4 ACTIVITÉS EXCLUES DE L'ETUDE

L'hydroélectricité, une des principales sources d'énergie renouvelable en Côte d'Ivoire, a été exclue de la définition de l'étude car l'énergie électrique est rarement utilisée comme substitut au bois énergie dans la cuisson domestique en Côte d'Ivoire. Pour la même raison, l'électricité sous d'autres formes par ex. les générateurs fonctionnant au diesel ou la connexion au réseau électrique a également été exclue. En outre, l'étude exclut

les réductions d'émissions liées à la production agricole (par ex. fermentation entérique, pertes ultérieures à la récolte, pesticides, engrais) car elles ne sont pas liées à la déforestation et la dégradation des forêts.

Les activités d'adaptation incluses dans l'analyse sont celles qui répondent aux risques dans les secteurs agricoles et forestiers, comme la gestion de la sécheresse grâce à l'irrigation, et l'adoption de variétés de semences plus résistantes à la chaleur, à la sécheresse ou aux nuisibles. L'adaptation est prise en compte dans le contexte de la Stratégie nationale REDD+ car des pratiques agricoles mal adaptées peuvent entraîner une baisse des rendements, ce qui entraînera à son tour une expansion des zones de terres cultivées et la disparition des forêts. La Côte d'Ivoire en est à ses débuts en termes de planification de l'adaptation, et l'analyse des activités d'adaptation de l'étude s'est majoritairement appuyée sur les études scientifiques internationales.⁸ Les mesures de résilience et d'adaptation dans d'autres domaines prioritaires, comme l'infrastructure ou l'énergie, ne rentrent pas dans le champ de la présente étude puisqu'ils ne contribuent pas, là encore, à l'augmentation du couvert forestier ou à une baisse du déboisement.

8 Voir par ex. FAO (2013) Manuel sur l'agriculture intelligente face au climat, Foresterie et pêcheries.

Encadré 1: Veiller à ce que l'intensification agricole entraîne une réduction de la déforestation

L'intensification agricole est, par essence, soit durable soit non-durable. L'amélioration des rendements agricoles ne peut conduire à une réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts qu'en présence d'un cadre habilitant de mesures et sauvegardes qui garantissent la protection des forêts.

Cela fait longtemps que l'intensification agricole est proposée comme moyen pour lutter contre la déforestation tropicale (Borlaug, 2002). Au cœur de cette proposition se trouve le postulat que l'augmentation de la productivité agricole peut entraîner une réduction de la demande générale de terres, en produisant plus d'aliments, de combustible ou de fibres sur les surfaces existantes (ou plus petites).

Pendant, certaines études importantes affirment que les gains de productivité issus de l'amélioration des technologies agricoles entraînent souvent une déforestation accrue (CABI, 2001). Cela se vérifie particulièrement avec les produits d'exportations qui ont une demande relativement élastique (c.-à-d. que la demande augmente lorsque l'offre augmente, et les prix ne chutent pas significativement lorsque la production augmente). Selon ces études, une dépendance élevée vis à vis de la production agricole, une force de travail capable d'émigrer pour profiter de nouvelles opportunités économiques et une demande flexible sont les ingrédients d'une déforestation explosive.

L'analyse de 961 secteurs agricoles dans 161 pays sur une période de 15 ans n'a pas pu démontrer de corrélation entre améliorations des rendements et réduction de la déforestation (Rudel et al., 2009).

On trouve des exemples où intensification agricole et conservation des forêts vont de pair (CPI, 2013). En 2014, la déforestation en Amazonie brésilienne était 75% en dessous de la moyenne de 1996-2005. Cette réduction de la déforestation, qui a permis de préserver approximativement 3,2 millions de tonnes de CO₂, a été possible alors que la production de soja et de bœuf augmentait (Nepstad, 2014).

Le développement de nouvelles pratiques, technologies et infrastructures, couplé à des politiques fortes en faveur de la conservation, est crucial pour garantir une intensification agricole « verte ». Des mécanismes comme les paiements pour services environnementaux peuvent permettre de découpler agriculture et déforestation, au moins à une échelle beaucoup plus réduite.

2.3 Collecte des données

Les sources de données suivantes ont été utilisées pour l'analyse quantitative de la présente étude.

Les **données d'investissement du budget de l'État** ont été collectées auprès du ministère du Budget (MPMBPE, 2015) pour 12 ministères considérés comme potentiellement pertinents pour l'utilisation des terres, du fait de leurs compétences politiques liées à la REDD+ :

- Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MINEDD)
- Ministère des Eaux & Forêts (MINEF)
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRI)
- Ministère du Pétrole et de l'Énergie (MINPE)
- Ministère de l'Industrie et des Mines (MINIM)
- Ministère des Infrastructures économiques (MINIE)
- Ministère du Plan et du Développement (MPD)
- Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État (MPMBPE)
- Ministère de l'Économie et des Finances (MINECOFIN)
- Ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH)

- Ministère de la Famille, Femme et Enfant (MSFFE)
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRSI).

Les budgets opérationnels des ministères ont été exclus de l'analyse du fait de la difficulté d'analyse de la pertinence des dépenses de fonctionnement vis-à-vis des objectifs de la REDD+. Au total, 677 lignes budgétaires uniques ont été analysées, les dépenses publiques de ces ministères (697 milliards FCFA), comptant pour environ 55% du budget d'investissement étatique en 2015.

Les données de décaissement des bailleurs

internationaux ont été obtenues auprès du Comité de mobilisation des ressources extérieures (COMOREX) du ministère de l'Économie et des Finances, qui supervise et gère les financements provenant des partenaires techniques et financiers. Une enquête a également été envoyée à 21 bailleurs afin de vérifier l'information collectée et de renseigner l'interprétation des données. Neuf réponses ont été reçues. Les flux financiers des bailleurs passant par le Trésor public de Côte d'Ivoire ont aussi pu être suivis dans le budget de l'État et, dans certains cas, dans des bases de données comme le système de notification des pays créanciers (SNPC) de

l'OCDE, une base de données inter-bailleurs rassemblant les projets liés à l'agriculture et à l'environnement, la REDD+ Voluntary Database, et le Climate Funds Update. Ces sources supplémentaires et les sites internet des partenaires techniques et financiers ont été utilisés pour collecter des informations qualitatives sur les projets, afin de renseigner l'analyse. Au total, 165 projets de la base de données COMOREX ont été analysés.

Les données collectées pour l'étude avaient les attributs principaux suivants :

- Les données concernent les financements effectivement décaissés, par opposition aux engagements, afin de suivre les flux réels d'argent. Les engagements de financement peuvent souvent être retardés ou modifiés.
- Les données financières désagrégées sur les projets, les programmes et les lignes budgétaires ont été utilisées, afin d'analyser en détails les activités spécifiques et leur pertinence vis-à-vis des objectifs de la REDD+, et d'éviter les doublons entre les différentes sources de données.
- 2015 a été choisie comme année d'étude, car c'était l'année la plus récente pour laquelle des données étaient disponibles pour les financements publics nationaux et internationaux. L'étude couvre une seule année, afin d'établir un état de référence des décaissements annuels publics alignés aux objectifs de la REDD+ aussi complet et cohérent que possible.

Outre ces principales sources de données, l'équipe de projet a également cherché à collecter les informations financières issues des rapports annuels et financiers de divers acteurs publics, comme les collectivités territoriales, les établissements publics, les entreprises à capital public, les banques possédant du capital public et les fonds nationaux, ainsi que certains acteurs privés qui jouent un rôle crucial dans le financement de l'utilisation des terres, notamment les associations professionnelles des filières agricoles. Malheureusement, seules des informations partielles et majoritairement qualitatives ont pu être collectées pour ces acteurs.

2.4 Analyse des données

Les lignes budgétaires, programmes et projets recensés dans les bases de données ci-dessus ont d'abord été triés en fonction de leur pertinence vis-à-vis de la REDD+. Les activités n'ayant aucun lien avec l'usage des sols et la déforestation ont été écartées. Les programmes restants ont ensuite été analysés sur la base d'informations supplémentaires obtenues auprès du ministère du Budget, dans son document de 2014 « Projet Commen » (MPMBPE, 2014), auprès de sources en ligne et du « Programme d'investissements publics » (PIP, 2015), lorsque disponible auprès du ministère de la Planification et du Développement (des PIP ont été obtenus pour seulement 21% des projets).

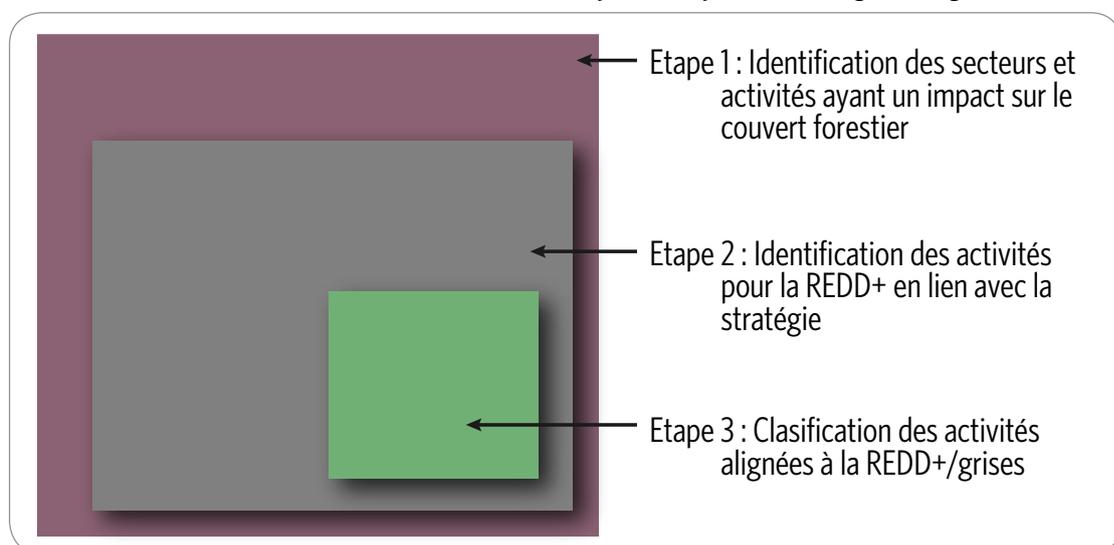
La codification a été effectuée selon les lignes suivantes, comme illustré dans le Schéma 1 :

- Les dépenses sont-elles oui ou non pertinentes dans le cadre des objectifs de la REDD+ ?
- L'activité est-elle « alignée à la REDD+ » ou « grise » ?
- Quelle part de l'activité est alignée à la REDD+ / grise ?
- L'activité est-elle liée à l'atténuation/adaptation ou destinée à améliorer le cadre habitant ?
- A quelles politiques et mesures de la stratégie REDD+ l'activité contribue t-elle ?

Des consultations avec les ministères et partenaires techniques et financiers ont permis d'améliorer la compréhension des activités et de renseigner l'interprétation des données.

L'analyse adopte une approche simplifiée pour ventiler les lignes de budget individuels. De nombreux investissements ont des sous-composantes multiples, qui ne sont pas toutes liées à la REDD+. Dans ces cas, et lorsque les données sont disponibles, l'étude fait la distinction entre les sous-activités et n'inclut qu'un

Schéma 1 - Définition des financements utilisée dans l'étude : pertinents pour la REDD+, gris, et alignés à la REDD+.



montant proportionnel du flux financier global dans l'analyse finale. Dans la plupart des cas, l'évaluation des sous-composantes du budget était basée sur les documents de planification du projet (y compris le Programme d'investissements publics (PIP)) et les consultations avec les experts des ministères concernés.

Agrégation des données

Une fois les données regroupées par catégories et vérifiées par les fournisseurs de données et les principales parties prenantes, les données des différentes sources ont été agrégées dans une base de données Excel.

Tous les projets internationaux ont été vérifiés individuellement et manuellement en comparant avec les données du budget de l'État afin d'éviter le double comptage. De nombreuses incohérences ont été trouvées entre les données des décaissements du budget de l'État, du COMOREX et des partenaires techniques et financiers, potentiellement liées aux délais de décaissement entre les différents partenaires. Dans ces cas les données du budget de l'Etat ont été privilégiées. Pour les projets internationaux hors budget, certaines incohérences ont été trouvées entre les données des questionnaires envoyés aux partenaires et les données du COMOREX. Dans ces cas, les données des questionnaires, a priori plus à jour, ont été privilégiées.

2.5 Défis méthodologiques et limites

Une meilleure coordination entre le ministère du Budget, le COMOREX, le ministère du Plan et du Développement et les partenaires techniques et financiers internationaux simplifierait le suivi des investissements publics dans l'utilisation durable des terres.

Lors de l'étude, les défis méthodologiques et limites suivants ont été rencontrés :

- **L'utilisation des données les plus récentes signifie qu'elles peuvent encore être ajustées.** L'année d'étude est 2015, l'année la plus récente pour laquelle des données comparables étaient disponibles pour les financements publics nationaux et internationaux. Il est encore possible que le ministère du Budget corrige les données de décaissement du budget de l'État.

Tableau 3 - Activités exclues de notre analyse, regroupées par domaines

DOMAINE	ACTIVITÉS EXCLUE
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Réductions des émissions issues de la production agricole directe, par ex. engrais à plus faibles émissions • Appui agricole qui n'améliore pas la productivité
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les formes d'énergie électrique, y compris les énergies renouvelables • Adaptation énergétique (par ex. gestion de l'envasement des barrages hydroélectriques)
Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Adduction et distribution d'eau
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures non-agricoles
Régime foncier et planification de l'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Régime foncier municipal (non-rural)
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la population, planning familial

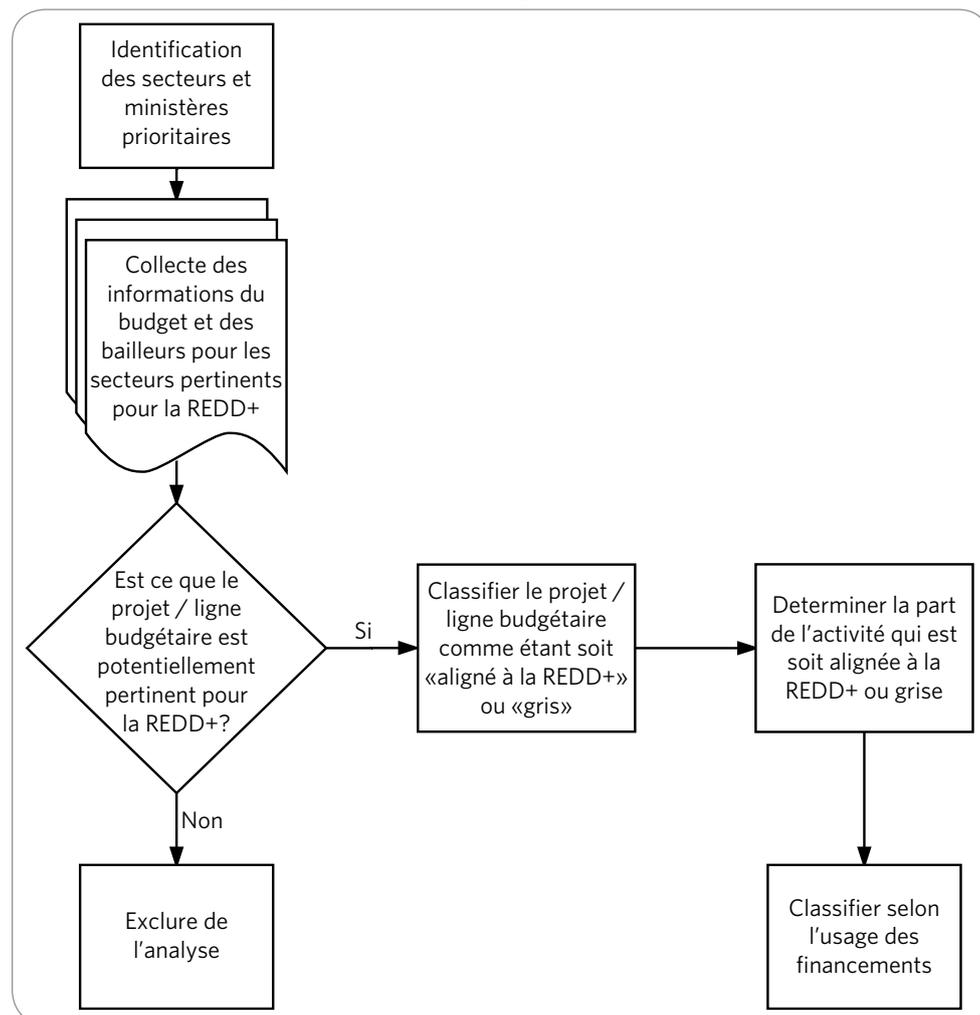
- **Comptabiliser les décaissements plutôt que les engagements.** L'étude couvre une seule année, afin d'établir un niveau de référence des décaissements publics annuels qui soit aussi complet et cohérent que possible, et permette de suivre les tendances sur la durée. Cependant, en choisissant une seule année et en suivant les décaissements plutôt que les engagements, l'étude ne comptabilise pas entièrement les financements engagés pour certains projets sur une période de plusieurs années. Les entretiens menés avec les partenaires techniques et financiers ont laissé entendre que les investissements pertinents pour la REDD+ réalisés par les partenaires internationaux en Côte d'Ivoire sont susceptibles d'augmenter significativement à partir de 2016, suite à la stabilisation de l'après-crise et aux efforts actuels du gouvernement pour développer le processus REDD+.
- **Des données quantitatives très limitées sur les acteurs privés.** Cette étude s'est principalement focalisée sur les financements publics internationaux et nationaux, néanmoins des efforts ont été faits pour rassembler des informations sur les flux public-privés et privés. Les données sont actuellement difficilement accessibles pour les associations professionnelles, les producteurs et les investisseurs du côté privé, ainsi que pour les ONG. Ces acteurs ne sont pas comptabilisés quantitativement dans l'analyse.
- **Manque de données pour les acteurs publics.** Du côté public national, les informations sont lacunaires sur les subventions publiques, les dépenses des établissements publics, les entreprises à capitaux publics et les collectivités territoriales. Ces acteurs sont comptabilisés de façon très limitée dans l'analyse. Concernant l'évaluation du budget de l'État en soi, l'analyse était limitée par le manque d'informations accessibles et détaillées au niveau projet. Du côté international, à part les neuf partenaires internationaux qui nous ont fourni directement des informations,

l'information disponible sur les flux hors-budget était limitée.

Pour améliorer le suivi des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire dans le futur, nous recommandons :

- Une meilleure coordination entre le ministère du Budget, le COMOREX, le ministère du Plan et de Développement et les partenaires internationaux pour adapter les systèmes existants afin de simplifier le suivi des investissements publics existants et des besoins d'investissements dans l'utilisation durable des terres :
 - » D'importantes incohérences ont été trouvées entre les données de décaissement des partenaires internationaux rapportées dans le budget national, dans la base de données COMOREX, et par les partenaires eux-mêmes. Cela peut s'expliquer en partie par les délais dans le décaissement du financement d'un acteur à un autre, mais d'autres facteurs sont également à prendre en compte.
 - » Alors qu'une grande partie des financements suivis par l'étude étaient canalisés par le budget de l'État, les flux hors-budget ne sont pas entièrement comptabilisés et sont susceptibles d'être importants.
 - » Du fait du manque de descriptions disponibles des projets et programmes du budget de l'État, les parties prenantes et les décideurs peuvent difficilement surveiller l'ampleur et la nature des dépenses du gouvernement. Les informations sur les subventions publiques à l'énergie et l'agriculture étaient également très rares.
- Il conviendrait de renforcer la disponibilité des informations sur le financement et les activités des acteurs suivants afin d'améliorer la compréhension des décideurs et des investisseurs quant aux investissements actuels et aux besoins en investissements pour une utilisation des terres durable :

Schéma 2 - Processus d'analyse des financements alignés à la REDD+



- » Organismes publics comme LANADA et FER-Palmier
- » Entreprises à capital public comme SODEFOR et ANADER
- » Gouvernements locaux (collectivités territoriales)
- » ONG
- » Associations professionnelles
- » Producteurs et investisseurs du secteur privé

2.6 Implication des parties prenantes

L'équipe a travaillé en coordination étroite pendant toute l'étude avec les principaux fournisseurs de données : la contrepartie pour l'étude le Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (SEP-REDD)+, ainsi que les équipes des groupes de travail de la Stratégie REDD+, les représentants des ministères, le ministère du Budget et les partenaires techniques et financiers. Les consultants locaux ont été en liaison permanente sur le terrain. Les consultants internationaux ont participé à quatre missions dans le pays pendant l'étude. Un Comité de suivi de l'étude a été formé, afin d'appuyer stratégiquement l'analyse et

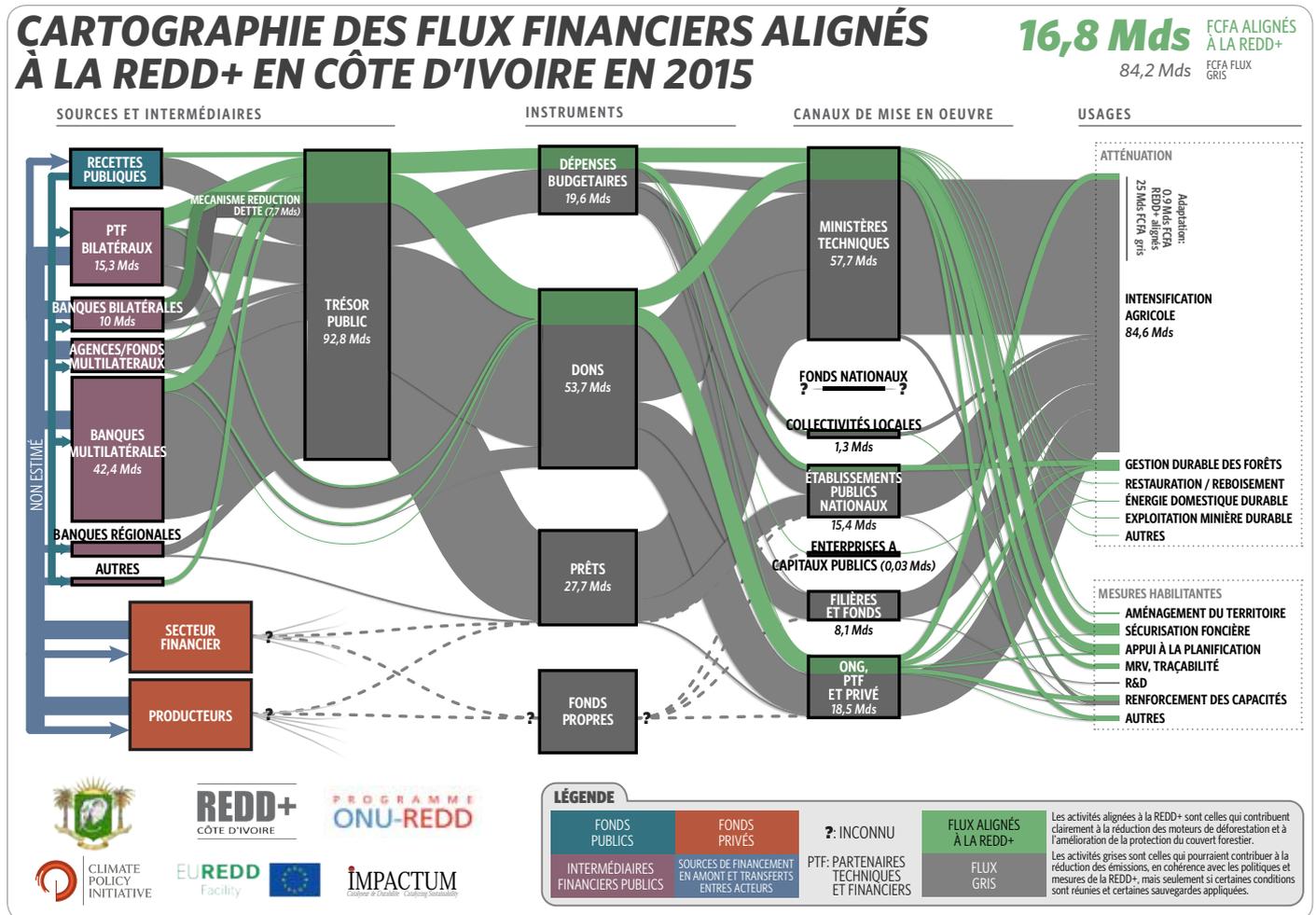
aider à la collecte et à l'analyse des données. Le Comité de suivi de l'étude était composé de représentants du Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (SEP-REDD), des principaux ministères concernés et des groupes de travail de la Stratégie REDD+, de l'Institut européen de la Forêt (EFI) et de l'ONU-REDD.

Un atelier a eu lieu avec des ministères techniques et des partenaires internationaux lors du lancement de l'étude, puis trois ateliers ont été organisés au cours de l'étude. Le premier atelier était axé sur la définition, les deux suivants

sur les résultats préliminaires, et le dernier sur les résultats finaux provisoires. Un atelier de consultation a également été organisé avec les bailleurs de fonds. D'autres réunions ont été organisées avec des experts techniques indépendants et des organisations publiques et privées pertinentes dans le cadre de l'étude. Enfin, le rapport final a été soumis à la revue d'experts, qui ont amélioré la clarté et la pertinence de l'analyse des données et des recommandations.

3. La cartographie des flux financiers alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire

Schéma 3 - Cartographie des flux financiers alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire



En 2015, 16,8 milliards FCFA (28,1 millions USD) de financements alignés à la REDD+ ont été déboursés en Côte d'Ivoire, soit 1,2% du budget total d'investissement du pays, ou 0,3% du budget total de l'État de Côte d'Ivoire cette année-là. 38% de ces sommes provenaient de sources domestiques, 62% de sources internationales.

Ceci constitue une très petite part de l'investissement nécessaire au reboisement et au développement de pratiques durables d'utilisation des terres. Les besoins

totaux en investissement doivent encore être quantifiés (ce sera l'objet du plan d'investissement REDD+), pour autant l'investissement nécessaire pour répondre aux seuls objectifs d'agroforesterie et de reboisement pour 2030 de la Côte d'Ivoire peut déjà être estimé aux alentours de 173 milliards FCFA (289,5 millions USD) par an minimum (voir tableau 4). Il s'agit d'une estimation conservatrice, qui sous-estime les besoins en financement car seuls les coûts du reboisement pour la plantation et

Tableau 4 - Estimation du coût de restauration du couvert forestier à 20% d'ici 2030 selon les propositions du projet de Stratégie nationale REDD+

	FORÊTS CLASSÉES	DOMAINE RURAL	HYPOTHÈSE COÛT	TOTAL
Objectif Agroforesterie	1 M ha à 2030	1 M ha à 2030		
Coût agroforesterie/ha/an = 50 000 FCFA*	71 429 ha/an	71 429 ha/an	50 000 FCFA/ha/an	7 143 M FCFA/an
Objectif Plantations	800 000 ha à 2030	2,2 M ha à 2030		
Coût reboisement/ha/an = 775 000 FCFA*	571 429 ha/an	1 571 429 ha/an	775 000 FCFA ha/an	166 070 M FCFA/an
			Total	173 213 M FCFA/an

* Source des estimations - entretiens avec des experts

l'entretien des arbres sont comptés, sans inclure les coûts administratifs ou indirects.⁹

Le « verdissement » des financements agricoles provenant du Trésor public et, plus particulièrement, des sources internationales, augmenterait de plus de cinq fois les dotations disponibles au soutien des politiques et mesures zéro déforestation, à hauteur de 100 mds de FCFA (169 millions USD).

En 2015, 84,2 milliards FCFA d'investissements publics ont financé des activités « grises », qui soutiennent les pratiques « business as usual » (production et intensification agricole), et qui, en général, ne prenaient pas explicitement en compte les risques de déforestation et nécessiteraient la mise en oeuvre de politiques et des mesures de soutien supplémentaires, comme l'aménagement du territoire et la sécurisation foncière, afin d'empêcher la conversion des surfaces forestières.

Les partenaires internationaux ont décaissé quatre fois plus de financements alignés à la REDD+ en 2015 que le gouvernement de Côte d'Ivoire. Seuls 13% (10,5 milliards de FCFA ou 17,7 millions USD) des financements pertinents des bailleurs de fonds ont contribué aux objectifs de la REDD+ en 2015. 87% (80 milliards de FCFA ou 135 millions USD) de leur appui a potentiellement contribué à la déforestation et à la dégradation des forêts (voir schéma 4).

Le reste du présent chapitre offre un aperçu du rôle des principaux acteurs des financements publics et privés

des mesures d'utilisation des terres en Côte d'Ivoire, puis une courte description des instruments financiers utilisés pour canaliser les financements, et enfin un aperçu des utilisations actuelles des financements de l'utilisation des terres.

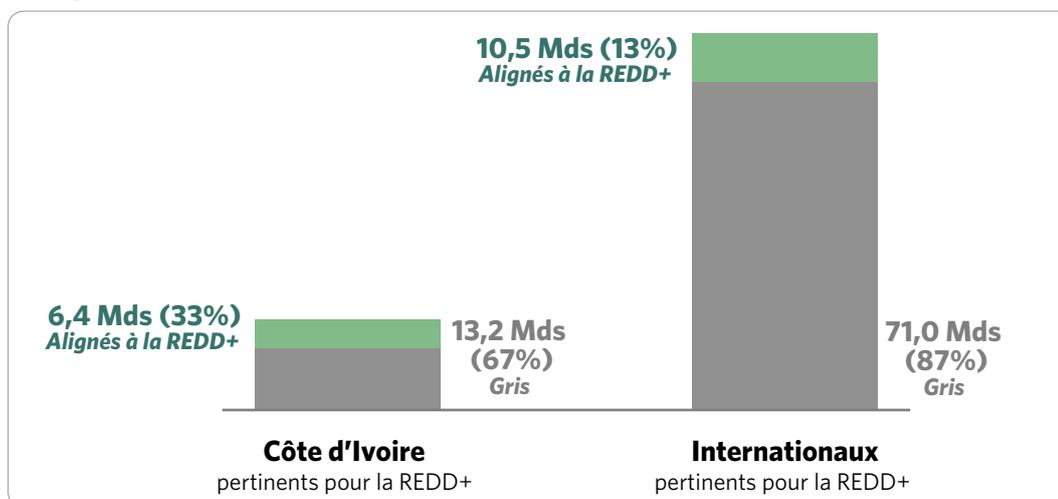
3.1 Principales sources, intermédiaires et mécanismes de décaissement domestiques des financements pertinents pour la REDD+

3.1.1 GOUVERNEMENT CENTRAL

La Côte d'Ivoire pourrait multiplier par cinq ses investissements participant à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts en « verdissant » ses investissements gris.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural est l'acteur national le plus important dans le paysage financier de la REDD+ en Côte d'Ivoire. 70% des financements domestiques totaux pertinents pour la REDD+ sont canalisés par ce ministère, qui dépense 96% (79,2 milliards FCFA) de son budget pour des activités pertinentes pour la REDD+. 89% de ces fonds sont actuellement canalisés vers des activités grises, qui contribuent potentiellement à la déforestation.

Schéma 4 - Part des financements gris et alignés à la REDD+ issus du Trésor Public ivoirien et des partenaires techniques et financiers en 2015 (milliards de FCFA et %)



⁹ Comme les coûts du personnel de sécurité, de l'identification et de la négociation de moyens d'existence alternatifs pour les utilisateurs des forêts actuels, et les coûts de création de nouvelles aires protégées.

Schéma 5 - Volume des financements pertinents pour la REDD+ en 2015 (milliards de FCFA)

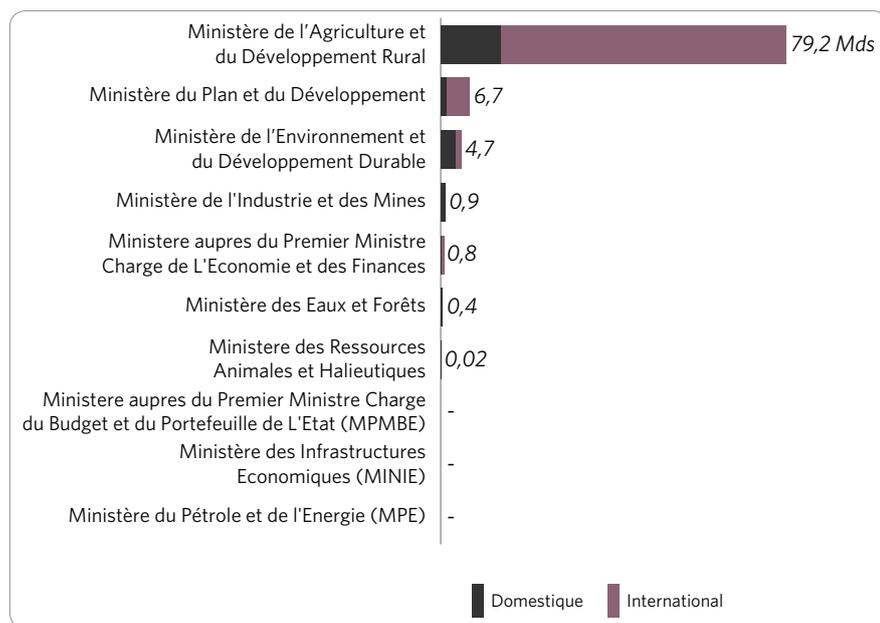
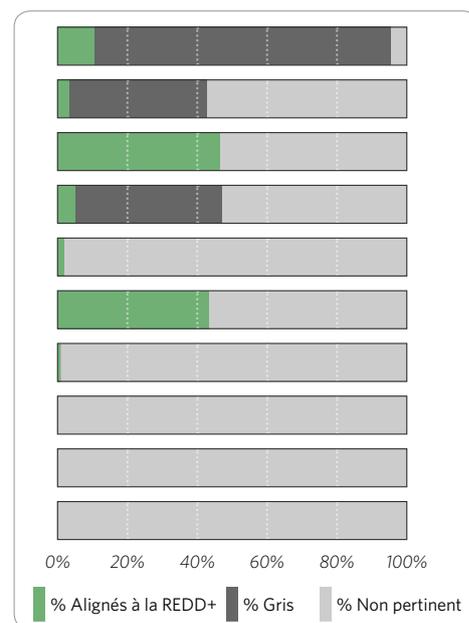


Schéma 6 - Part des financements gris et alignés à la REDD+ par ministère en 2015



En 2015, sur les 93,8 milliards FCFA de financements pertinents pour la REDD+ canalisés par le Trésor public ivoirien, 73,2 milliards FCFA (79%) provenaient de sources internationales.

En 2015, sur les 19,6 milliards FCFA (21%) de financements du Trésor public provenant uniquement de sources domestiques, 33% (6,4 milliards FCFA) étaient « alignés à la REDD+ », avec 67% (13,2 milliards FCFA) requérant des mesures politiques et de soutien supplémentaire pour garantir que les activités en rapport n'entraînent pas de déboisement.

La plupart des financements alignés à la REDD+ et gris identifiés par cette étude étaient canalisés par les ministères techniques (57% dans les deux cas). Comme le montre le schéma 5, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a canalisé la plupart du financements alignés à la REDD+ en 2015 (8,7 milliards FCFA), suivi de près par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (4,7 milliards FCFA). En pourcentage de son budget, le ministère de l'Eau et des Forêts a également canalisé une somme importante des financements alignés à la REDD+ (43% de son budget).

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural est l'acteur le plus important de la REDD+ en Côte d'Ivoire, avec 96% (79,2 milliards FCFA) de son budget dépensé pour des activités pertinentes pour la REDD+. Cependant, la majorité de ces fonds sont actuellement

destinés à des activités grises, et auraient besoin de mesures de sauvegarde pour garantir qu'ils ne contribuent pas davantage à la déforestation. Le ministère de l'Industrie et des Mines et le ministère du Plan et du Développement ont également acheminé une grande partie de leur budget vers des activités grises: 42% et 39% (828 millions FCFA et 6,1 milliards FCFA) respectivement.

3.1.2 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les données sur les budgets totaux des collectivités territoriales n'étaient pas disponibles, cependant les transferts du budget de l'État suggèrent que les collectivités territoriales ont joué un rôle mineur dans le financement des mesures d'utilisation des terres en 2015, malgré les responsabilités qui leur sont dévolues dans la gestion des ressources naturelles.¹⁰

En 2015, celles-ci n'ont pas canalisé de financements alignés à la REDD+ et seulement 1% des financements gris (1,3 milliard FCFA) comptabilisés dans ce rapport, en association avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, aux fins de construction de marchés agricoles et de pépinières majoritairement.¹¹

Les collectivités territoriales pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des politiques et mesures REDD+ si des ressources et incitations adéquates étaient fournies. Falconer et al. (2015) identifie des opportunités d'incitation des collectivités territoriales à la conservation des ressources naturelles, en reliant

10 Les articles 10 et 11 de la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales, attribuent la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales, y compris la création, la gestion, la protection et l'entretien des forêts, zones et parcs et sites naturels d'intérêt régional. Toutefois, dans la pratique, la forêt, continue à être gérée par les structures étatiques. (E&Y 2015b)

11 On en sait peu cependant, même au ministère de l'Agriculture, sur la destination des transferts, selon les entretiens menés auprès des experts pour l'étude.

la redistribution des recettes fiscales à la performance des collectivités territoriales sur plusieurs indicateurs de durabilité liés à la production de produits de base durable et à la protection des zones à forte valeur écosystémique dans leurs provinces. Ces recommandations s'appuient sur des exemples du Brésil, du Portugal et de l'Inde. Le programme brésilien ICMS-E (Impôt sur la circulation des marchandises et services - écologique) inclut des indicateurs pour la conservation de la nature dans les calculs de redistribution des recettes de la TVA entre les municipalités. Au Portugal, entre 5-10% des fonds généraux municipaux sont partagés sur la base de la superficie des aires protégées dans les différentes municipalités. L'Inde a intégré un indicateur de couvert forestier dans la formule qu'elle utilise pour redistribuer les recettes fiscales nationales à ses États.

3.13 ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

L'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) est un acteur important des financements alignés à la REDD+, et un partenaire privilégié des bailleurs internationaux. L'OIPR a canalisé 10% des financements alignés à la REDD+ en 2015, bien qu'il n'ait qu'un budget d'un peu plus de 2 milliards FCFA.

Plusieurs établissements publics jouent un rôle essentiel dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie en Côte d'Ivoire, en travaillant souvent étroitement avec les ministères techniques pour mettre en œuvre les programmes et les projets. Il existe trois types d'établissements publics nationaux (EPN) en Côte d'Ivoire:

- Les établissements publics administratifs (EPA) comme: l'Office national de développement de la riziculture (ONDR), l'Institut national de formation professionnelle agricole (INFPA), le Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA), l'Agence nationale de l'environnement (ANDE), et le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL).
- Les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC): notamment le Fonds d'extension et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER-PALMIER), et l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR).
- Les structures assimilées: notamment la Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire (CACI).

L'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) est une source importante de financements alignés à la REDD+, et un partenaire privilégié pour les bailleurs internationaux. L'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) a été créé en 2002. Cette nouvelle institution publique autonome, sous la supervision du ministère de l'Environnement et du Développement durable,

est chargée de sécuriser, surveiller et gérer les aires protégées et réserves du pays. L'OIPR reçoit des subventions gouvernementales pour ses activités de base et ses dépenses d'investissement, mais la majorité de ses financements proviennent de fonds de dotation et d'amortissement créés dans le cadre de la Fondation des Parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), une institution privée à but non-lucratif, financée principalement par deux mécanismes d'échanges de dettes entre les gouvernements allemand, français et ivoirien en 2012.

L'OIPR a canalisé 10% (1,7 milliard FCFA) des financements alignés à la REDD+ en 2015, bien qu'il n'ait qu'un budget d'un peu plus de 2 milliards FCFA. L'OIPR est largement soutenu par les bailleurs internationaux et est considéré comme un organisme public efficace (Lapeyre et Yann, 2016, à venir. Voir également Section 3.5.1) Il gère les dernières zones restantes de forêt primaire en Côte d'Ivoire et son rôle est donc crucial pour atteindre l'objectif fixé par la Côte d'Ivoire de 20% de couvert forestier d'ici à 2030. Les estimations des besoins financiers pour satisfaire cet objectif (voir Section 3.1) suggèrent que le financement à destination de l'OIPR devra nettement augmenter dans les années à venir.

L'Office national de développement de la riziculture (ONDR) est la principale source de financements gris. Il doit « verdier » ses investissements si la Côte d'Ivoire veut atteindre ses objectifs REDD+. L'Office national de développement de la riziculture (ONDR) a fourni 13% (10,6 milliards FCFA) des financements gris suivis par cette étude, ce qui souligne le besoin de renforcer les mesures de protection environnementales pour garantir que l'augmentation de la production rizicole ne menace pas le couvert forestier. Il convient donc de prêter une attention particulière aux opérations de l'ONDR et aux zones choisies pour les nouvelles plantations de riz. Les décaissements de l'ONDR étaient dirigés vers des activités comme l'amélioration du rendement de la production de riz, la conservation après-récolte, et des gros projets de barrages pour l'irrigation des rizières.

Les données sur les investissements des autres établissements publics sont plus difficiles à obtenir, mais ils seront des partenaires essentiels à l'avenir.

De nombreux organismes publics tirent également leurs revenus d'autres sources que du budget de l'Etat. Globalement, les budgets des établissements publics ne sont pas rendus publics. L'Institut national de formation professionnelle agricole (INFPA), la Chambre d'agriculture de Côte d'Ivoire (CACI) et le Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA) visent à fournir des services pour l'extension agricole, la formation et la R&D destinés à augmenter la production de diverses cultures notamment les cultures de rente, mais à la différence de l'ONDR, ils ont des petits budgets d'investissement

(< 100 millions FCPF en 2015). L'Agence nationale de l'environnement (ANDE) et le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL) ont de petits budgets d'investissement destinés à évaluer les impacts environnementaux et la qualité de l'environnement.

Le Fonds d'extension et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER-PALMIER) a un mandat spécifique pour soutenir la création, la réhabilitation et l'amélioration des plantations de palmier à huile, notamment par un régime de prêts, et pourrait jouer un rôle essentiel pour garantir que les emprunteurs intègrent des critères de durabilité dans leurs opérations, afin d'éviter l'expansion des cultures sur des terres boisées et de favoriser une productivité maximum sur les plantations existantes. Cependant, les données n'étaient pas disponibles pour évaluer l'ampleur globale ou la nature des opérations de prêts actuelles de FER-PALMIER.

Malgré le manque d'informations disponibles, les mandats de ces établissements publics suggèrent qu'ils seront des partenaires d'exécution essentiels dans les années à venir pour déployer la stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire, mais des ressources supplémentaires seront probablement nécessaires pour cela.

Des informations supplémentaires sur les **établissements publics** sont disponibles en annexe 2.

3.1.4 ENTREPRISES A CAPITAUX PUBLICS

La restauration d'une grande partie des terres actuellement gérées par la SODEFOR (l'Agence nationale responsable de la gestion des forêts classées) sera indispensable si la Côte d'Ivoire veut atteindre son objectif de 20% de couvert forestier d'ici à 2030. En 2015, la SODEFOR a dépensé moins de 5% de son budget prévu de 10,5 milliards FCFA pour le reboisement. Des changements sont nécessaires pour débloquer et fournir les ressources nationales et internationales pour la restauration des forêts.

Les entreprises privées ivoiriennes à capitaux publics pertinents dans le cadre de la REDD+ sont principalement l'ANADER (L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) et la SODEFOR (Société de développement des forêts).

L'ANADER (Agence nationale d'appui au développement rural) est une société anonyme avec participation publique. Elle est chargée de coordonner et d'améliorer le soutien et la formation des producteurs ruraux. Elle fournit également un soutien en renforcement des capacités

au ministère de l'Agriculture et aux fermiers, pour qu'ils participent à la prise de décision agricole. Les budgets et les dépenses annuels de l'ANADER ne sont pas rendus publics. Cependant, en 2015, l'ANADER a reçu 9,4 milliards FCFA du ministère de l'Agriculture. L'ANADER pourrait jouer un rôle futur, dans la promotion d'une agriculture durable qui ne mette pas en danger les ressources forestières.

La SODEFOR (Société de développement des forêts) est l'organisme national responsable de la gestion des forêts classées et du reboisement, et est techniquement une entreprise publique. Elle est notamment responsable de la gestion des « forêts classées » qui couvrent 13% du territoire de Côte d'Ivoire, et dont la plupart sont aujourd'hui dégradées (Lapeyre et Yann, 2016, à venir), du fait d'une mauvaise gouvernance et de la corruption au niveau local et municipal. La restauration d'une grande partie de ces forêts sera nécessaire si la Côte d'Ivoire veut atteindre son objectif de 20% de couvert forestier d'ici à 2030.

En 2015, la SODEFOR a dépensé seulement 0,5 milliard FCFA pour la restauration des forêts, sur un budget prévu de 10,5 milliards FCFA. Les contributions des bailleurs à la SODEFOR sont très limitées, en raison de ses capacités fiduciaires limitées et de différences sur sa politique sociale. Des changements drastiques sont nécessaires pour débloquer ce goulot d'étranglement et sécuriser des ressources pour la régénération des forêts classées. Il conviendrait de tirer les enseignements de la réussite du modèle de l'OIPR.

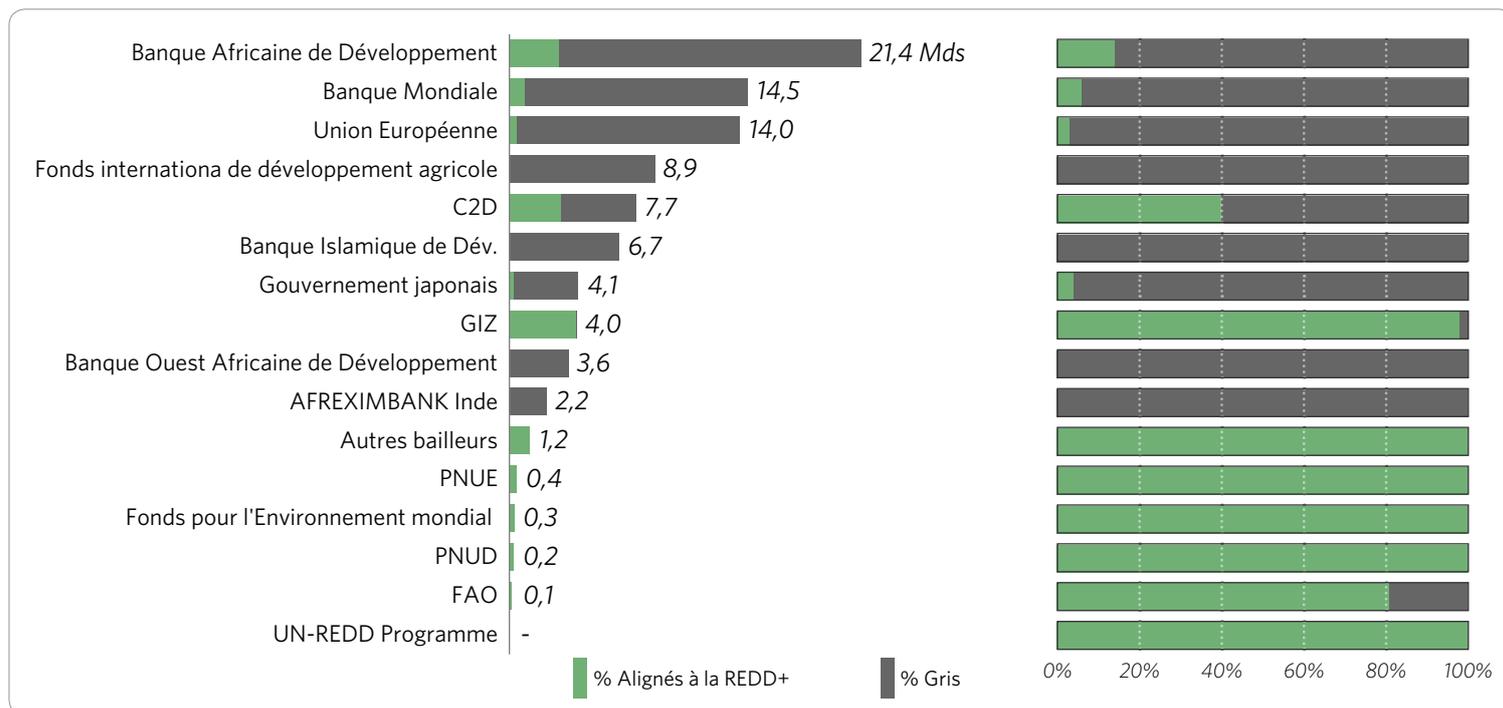
Des informations plus détaillées sur ces entités sont disponibles dans l'annexe 2.

3.2 Principales sources, intermédiaires et mécanismes de décaissement internationaux

Les partenaires internationaux peuvent faire davantage pour aligner leurs investissements avec les objectifs de la REDD+ en Côte d'Ivoire. 87% (80 milliards FCFA soit 134 milliards USD) de financements internationaux pertinents en 2015 n'était pas alignés avec les objectifs de la REDD+.

Plusieurs partenaires techniques et financiers avaient d'importants portefeuilles agricoles en Côte d'Ivoire en 2015 mais seulement 13% (10,5 milliards FCFA) des financements internationaux pertinents ont été considérés comme alignés aux objectifs de la REDD+. Les 87% (80 milliards FCFA) restants demanderaient des mesures supplémentaires pour garantir que les financements ne contribuent pas à la déforestation.

Schéma 7 : Part et volume des financements gris et alignés à la REDD+ déboursés en 2015 par les PTF



Comme le montrent le schéma 7, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Agence française de développement (AFD) via le programme C2D et la Banque africaine de développement ont contribué en 2015 à la plupart des investissements alignés à la REDD+. De nombreux bailleurs de fonds investissent massivement dans l'intensification agricole et devraient s'assurer dans le futur que ces activités ne contribuent pas à la déforestation.

Les investissements internationaux alignés à la REDD+ ont été accordés uniquement sous forme de dons, alors que les investissements internationaux « gris » ont été accordés à 61% sous forme de dons et à 39% sous forme de prêts.¹²

Les prêts ont été accordés par le Fonds international pour le développement agricole (IFAD), la Banque africaine de développement (AfDB), la Banque de développement d'Afrique de l'Ouest (BOAD), la Banque islamique de développement et Eximbank-Inde pour des projets d'infrastructures agricoles, comme les routes, les barrages, et l'appui technologique et commercial pour les producteurs.

À l'inverse, les dons accordés par la Banque africaine de développement (AfDB), la FAO, le Fonds international pour le développement agricole (IFAD), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Japon

et les États-Unis ont majoritairement financé les mesures habilitantes dans tous les secteurs prioritaires de la Stratégie nationale REDD+.

Les données sont partielles, puisqu'il n'existe pas de source de données centralisée pour les financements internationaux directs qui ne sont pas décaissés par le Trésor public. L'information sur ces financements « hors-budget » a pu être collectée uniquement pour les 9 bailleurs¹³ qui ont répondu à un questionnaire envoyé à 21 bailleurs dans le cadre de l'étude. Plusieurs personnes interrogées dans le cadre de l'étude ont également fait remarquer que 2015 n'était peut-être pas une année représentative pour les financements internationaux, car plusieurs projets pluriannuels de divers bailleurs importants se sont terminés l'année précédente.¹⁴

L'opportunité de mieux intégrer les objectifs REDD+ dans les futurs programmes est donc de taille. Les nouveaux programmes, comme le deuxième contrat de désendettement et développement (C2D-II) et le 11e Fonds européen de développement (2014-2020) augmenteront les financements internationaux, et devraient mieux intégrer les objectifs de lutte contre les changements climatiques.

Ce dernier point est essentiel. Historiquement, les bailleurs internationaux ont joué un rôle important d'appui au secteur agricole de Côte d'Ivoire par de vastes

12 Aucune information n'était disponible sur la concessionnalité (c.-à-d. le taux d'intérêt et la durée) de ces prêts.

13 Les bailleurs suivants ont répondu à l'enquête: GIZ, Banque mondiale, IFAD, AFD, FAO, PNUD, PNUE, UE et ONU-REDD.

14 Le premier contrat d'échange de dette français accordait 16,5 millions euros à la FPRCI pour la conservation de la biodiversité entre 2012 et 2015. Cela incluait 4,5 millions euros pour l'OIPR afin de rénover les infrastructures dans les Parcs nationaux d'Azagny, du mont Sangbé et de Comoé.

programmes de dons ou de prêts axés sur le soutien à l'expansion agricole, au détriment évident du couvert forestier. Dans les années 1990 par exemple, la Banque mondiale a financé un programme d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire sur prêt de 250 millions USD. Ce prêt était destiné en partie à encourager la libéralisation du secteur agricole et la diversification des cultures. Le programme faisait référence à « la possibilité considérable d'expansion géographique et de croissance de la productivité des cultures d'exportation diversifiées possédant un fort avantage comparatif, comme le caoutchouc, le palmier à huile, la noix de coco et l'ananas dans les régions forestières » et mentionnait « une disponibilité abondante de terres fertiles ». Les partenaires techniques et financiers ont historiquement principalement appuyé la politique agricole du gouvernement, axée sur la sécurité alimentaire, l'intensification agricole et le développement économique. Les partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire devraient désormais s'assurer que l'ensemble de leurs investissements agricoles intègrent les sauvegardes nécessaires à la lutte contre la déforestation.

3.3 Principales sources, intermédiaires et mécanismes de décaissement privés

Le rôle des acteurs du secteur privé est uniquement analysé de façon qualitative dans cette étude, car très peu de données sont disponibles sur les flux de financement privés dans les secteurs pertinents. La section suivante vise à souligner les questions ouvertes pour les futures études.

3.3.1 LE SECTEUR BANCAIRE

La Banque nationale d'investissement (BNI), une banque publique qui est l'une des plus importantes institutions financières de Côte d'Ivoire, a décaissé 23 milliards de FCFA à destination de l'agriculture, la chasse, la foresterie et la pêche en 2014. La BNI gère également quinze fonds publics qui pourraient favoriser des modèles d'utilisation des terres plus durable.

La Côte d'Ivoire possède 28 institutions financières qui financent l'ensemble des secteurs de l'économie. Malgré sa contribution relativement importante à l'économie (25% du PIB), le secteur primaire (agriculture, pêche, foresterie et pêche) ne reçoit que 5,8% des prêts (BCEAO, 2015). En 2014, la Banque nationale d'investissement (BNI), une banque publique qui est l'une des plus importantes institutions financières de Côte d'Ivoire, a décaissé 23 milliards FCFA à destination du secteur primaire (BNI, 2014). Cependant aucune information n'était disponible sur les volumes exacts et la nature des investissements de la Banque.

Outre ses activités commerciales, la BNI gère également quinze fonds publics, notamment: le Fonds national de l'environnement (FNDE), le Fonds de développement du tourisme (FDT), le Fonds pour les communautés locales (FPCL), le Fonds national pour l'eau (FNE), et le Fonds national pour l'assainissement et le drainage (FNAD). La compréhension des flux qui transitent par ces Fonds est cependant extrêmement limitée et ils n'ont pas pu être quantifiés dans l'analyse.

Les partenaires internationaux pourraient envisager de travailler davantage avec la BNI ou d'autres banques, afin d'augmenter les financements disponibles pour les pratiques durables d'utilisation des sols. Davantage d'analyse est nécessaire pour comprendre le rôle joué par le secteur bancaire national, les organismes de microfinance ainsi que les autres acteurs financiers des chaînes d'approvisionnement agricoles.

3.3.2 ASSOCIATIONS ET FONDS PROFESSIONNELS

Les associations interprofessionnelles des différentes filières agricoles jouent un rôle clé dans l'appui à l'investissement privé, la fourniture d'infrastructures agricoles et de subventions aux productions. Une supervision accrue des activités financées par les filières pourrait accélérer la mise en œuvre de la REDD+.

Les associations interprofessionnelles agricoles et leurs fonds associés fournissent des services et des financements essentiels au secteur agricole (Banque mondiale, 2014) et sont centraux pour déterminer l'impact de celui-ci sur le couvert forestier en Côte d'Ivoire. Les cultures de rente sont principalement soutenues par les filières qui jouent un rôle important dans le financement de la production au travers d'investissements en infrastructures et subventions aux producteurs. L'Etat ivoirien n'intervient pas directement dans le financement des cultures de rente, qui sont l'un des moteurs principaux de la déforestation.

Suite à la libéralisation économique des années 1990, les associations professionnelles, comme l'Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile (AIPH), l'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), le Conseil du café et du cacao (CCC) et le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA), une association professionnelle pour les autres cultures d'exportation, ont joué un rôle de plus en plus central dans la production agricole.

Avec les associations des autres produits de base (par ex. banane, ananas, coton), ces industries sont toutes regroupées dans le cadre de l'Association nationale des

Encadré 2: Le Fonds national REDD+

La création d'un Fonds national REDD+ est envisagée en Côte d'Ivoire et pourrait s'avérer utile pour la coordination des futures ressources de mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+.

Des fenêtres de financement spécifiques pourraient assurer l'appui aux secteurs et activités prioritaires qui sont sous-financés. Les leçons devront être tirées de la performance des instruments financiers existants (ex : FPRCI, FNDE) afin de créer un cadre opérationnel capable d'attirer et sécuriser de nombreuses sources de financement et d'assurer l'usage effectif des ressources.

L'important volume de financement international suivi par cette étude (85% des financements alignés à la REDD+ et 91% des financements gris) canalisé au travers du Trésor public suggère un bon niveau de coopération entre les partenaires internationaux et le gouvernement de Côte d'Ivoire. Ce constat est de bon augure pour la création de nouveaux mécanismes de financement permettant de canaliser les financements supplémentaires à destination d'activités prioritaires pour la REDD+.

organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI).

Cependant, peu d'information sur les sources de financement de ces associations et leurs activités est disponible. Des informations étaient uniquement disponibles sur le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA), qui bénéficie d'une contribution publique et a contribué à hauteur de 10% au flux total des financements gris suivis par cette étude, ce qui souligne le besoin de renforcer leur intégration des problématiques de la déforestation.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a une vision limitée des activités de ces associations, et certaines réformes sont en cours pour essayer d'améliorer la transparence.

L'Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile (AIPH) et l'Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), par exemple, sont toutes deux considérées comme des organisations privées autosuffisantes, financées par les acteurs privés qui les composent, et le gouvernement est davantage présent dans la gestion du secteur du cacao et du café. La structure tripartite de gouvernance du Conseil du café et du cacao (CCC) inclut le gouvernement de Côte d'Ivoire, les producteurs et les exportateurs. Une supervision accrue des investissements effectués par les filières serait nécessaire afin de lutter contre la déforestation.

Le Fonds d'investissement en milieu rural (FIMR) est géré par le CCC et financé par des prélèvements auprès des producteurs de cacao et de café. Les fonds sont alloués à la construction d'infrastructures et au financement de programmes de soutien aux exploitants, comme les routes de desserte, l'éducation, la santé et l'électrification. Les dépenses du FIMR sont estimées à 11,3 milliards FCFA en 2015. Elles ne sont pas incluses dans les données présentées

dans ce rapport, du fait du manque d'informations détaillées sur les dépenses. « Verdir » les activités du Fonds contribuerait aux objectifs de la REDD+.

Davantage d'information sur les filières est disponible en annexe 2.

3.3.3 ENTREPRISES INTERNATIONALES OPERANT DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Les investissements des entreprises privées internationales impliquées dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont bien plus importants que les financements publics nationaux et internationaux. Il est donc essentiel, pour l'avenir, de « verdir » ces flux.

Le volume d'investissements privé dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation dépasse en général largement les financements publics (Falconer et al. 2015a). L'orientation de ces investissements vers une production durable conforme aux objectifs de la REDD+ sera un élément clé pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+.

Cette étude a examiné les bilans et déclarations de revenus des entreprises privées opérant dans l'agriculture et l'industrie alimentaire en Côte d'Ivoire en 2015, afin de faire la lumière sur l'ampleur des investissements privés pertinents. Des informations ont été trouvées uniquement pour cinq entreprises de ces deux secteurs opérant en Côte d'Ivoire dans les chaînes d'approvisionnement identifiées comme des moteurs de la déforestation, aussi les résultats sont très partiels.¹⁵

À elles seules, ces cinq entreprises ont investi environ 419 milliards FCFA (700 millions USD) en 2015, soit plus de quatre fois le montant d'investissements

¹⁵ L'étude a analysé les informations disponibles sur le terminal Bloomberg pour Nestlé Côte d'Ivoire SA (NTLC BC), PALMCI SAC (PALC BC), la Société des caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGC BC), la Société africaine de plantations d'hévéas SA (SPHC BC) et Unilever Côte d'Ivoire (UNLC BC).

publics destinés à la protection, à la production et à la transformation agricoles. Ce chiffre se base sur les dépenses opérationnelles (net de dépenses personnelles¹⁶) et les investissements dans les usines et les équipements¹⁷ calculés comme augmentation dans la valeur de tels actifs sur la période 2014/2015 rapportés par l'entreprise.¹⁸ Les limites de cette approche sont évidentes, notamment le fait que les entreprises soient engagées dans de nombreuses activités autres que l'agriculture, mais elle a le mérite de démontrer l'importance de veiller à la cohérence de l'investissement privé avec les objectifs REDD+ du gouvernement ivoirien.

3.4 Mécanismes et instruments financiers

Les financements alignés à la REDD+ ont été déboursés en tant que dépenses Trésor public (38%) et dons (62%), alors que les investissements gris ont été déboursés en tant que dépenses du Trésor public (16%), dons (51%) et prêts (33%).¹⁹ Cette section étudie quelques mécanismes financiers utilisés actuellement en Côte d'Ivoire, qui pourraient être mis davantage à profit pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+.

3.4.1 ECHANGE DE DETTE ET MÉCANISMES DE FONDS FIDUCIAIRE

Ces dernières années, les échanges de dettes ont été une source importante de financement pour protéger les dernières zones de forêts primaires dans les parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. Un Fonds fiduciaire environnemental, créé pour canaliser ces financements, a fourni dès sa naissance une source durable d'investissements, et bénéficie de la confiance des partenaires internationaux. La question qui se pose aujourd'hui est comment reproduire ce modèle réussi, afin de couvrir toutes les aires protégées et potentiellement également les autres catégories de forêts.

En 2003, des fonds fiduciaires environnementaux de dotation et d'amortissement ont été créés dans le cadre de la Fondation parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI). La FPRCI-UK, une fondation sœur de la FPRCI, a été créée pour canaliser et gérer les fonds, et fournit un minimum de 4% de retours nets à la FPRCI en Côte d'Ivoire.

La première contribution au fonds de dotation, provenant de l'Allemagne en 2012, s'est élevée à 2,3 millions USD. Peu après, les Allemands et les Français ont convenu de procéder à des échanges de dette avec le gouvernement ivoirien, en échange de contributions à la Fondation.

En échange de l'annulation et du rééchelonnement par le gouvernement allemand d'une partie de la dette de la Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien s'est engagé à allouer 9,5 millions d'euros pour le Parc national de Tai et 10 millions d'euros pour le Parc national de la Comoé. La Banque de développement allemand KfW est un membre sans droit de vote du Conseil d'administration de la FPRCI.

En 2012, un accord similaire à celui conclu entre les gouvernements allemand et ivoirien a été signé: le premier Contrat de Désendettement et Développement français (C2D) a accordé 16,5 millions d'euros à la FPRCI pour la conservation de la biodiversité, dont 4,5 millions pour l'OIPR afin de réhabiliter les infrastructures des Parcs nationaux d'Azagny, du mont Sangbé, et de la Comoé. Le second contrat C2D, signé en 2016, a attribué 15,5 millions d'euros au projet Filières agricoles durables en Côte d'Ivoire (FDCI), et 10 millions d'euros pour capitaliser le fonds de dotation de la Fondation, ce qui contribuera aux Parcs nationaux d'Azagny et du mont Sangbé.

En 2015, 18% des financements alignés à la REDD+ (3,1 milliards FCFA) ont été issus du C2D, mais 5% des financements gris (4,6 milliards FCFA) provenaient également de ce mécanisme, soulignant le besoin d'alignement aux objectifs de la REDD+ du programme, orientations prises pour sa seconde phase.

La FPRCI et l'OIPR ont créé des structures de gouvernance et de gestion solides, qui semblent bien fonctionner pour leurs partenaires, comme le démontrent les contributions importantes dont elles ont été bénéficiaires. Cependant, les défis auxquels sont confrontés la FPRCI et l'OIPR incluent les coûts élevés de transaction pour la Fondation et ses partenaires, ce qui entraîne des complexités contractuelles, la volatilité des marchés financiers qui affectent les fonds, et une capitalisation insuffisante pour financer la sécurisation de toutes les aires protégées actuelles et les nouvelles aires protégées qui doivent être créées. En particulier, les limitations imposées par les bailleurs vis-à-vis de l'usage des financements représentent une contrainte pour les besoins d'investissement pour les activités d'appui,

16 En faisant une approximation du coût/valeur des biens vendus du fait du processus de production.

17 Inclut la valeur brute des actifs immobilisés d'exploitation de nature permanente nécessaires pour le fonctionnement normal d'une entreprise et qui ne sont normalement pas convertis en espèces lors de la période fiscale suivante. Peut inclure les investissements immobiliers (par ex. la terre) si publié sous les actifs immobilisés nets par l'entreprise, ainsi que les actifs immobilisés incorporels comme les servitudes et les droits fonciers.

18 La somme d'investissement supplémentaire peut être sous-estimée, car la valeur des usines et de l'équipement est souvent exprimée en valeur nette de l'amortissement cumulé.

19 Aucune information n'était disponible sur la concessionnalité (c.-à-d. le taux d'intérêt et la durée) de ces prêts.

telles que la construction d'infrastructures ou l'appui aux communautés environnantes. (Lapeyre et Yann, 2016, à paraître).

Une analyse plus poussée des succès du FPRCI et de l'OIPR serait très utile, notamment vis à vis du potentiel de réplification du modèle de financement du parc de Tai, qui pourrait être répliqué et attirer des sources de financement de nouveaux bailleurs.

3.4.2 FONDS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Les financements des fonds actifs en Côte d'Ivoire sont limités, mais le futur Fonds national REDD+ présente une opportunité de surmonter certaines barrières au financement des activités de restauration des forêts et d'agriculture zéro déforestation.

Le seul fonds international pertinent pour la REDD+ qui déboursait déjà de l'argent en 2015 est le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), qui a financé plusieurs projets pertinents pour la REDD+, notamment un programme sur le cacao durable, un programme de gestion des forêts de la SODEFOR et un programme sur la préparation de la Contribution prévue déterminée au niveau national.

Au niveau national, le seul fonds environnemental identifié est le Fonds national de l'environnement (FNDE). Les activités soutenues par le fonds semblent variées et de relativement petite ampleur. En 2015, 59,5 millions FCFA ont été consacrés au suivi de la qualité de l'environnement, à l'éducation environnementale et au renforcement des capacités.

Le manque de transparence des opérations et l'absence d'investissements des bailleurs internationaux dans le fonds suggèrent un potentiel limité pour canaliser des niveaux accrus de financement pour la REDD+. Des enseignements précieux peuvent être tirés des modèles de la FPRCI et du FNDE pour la conception de futurs fonds ou institutions de financement. L'annexe 2 présente plus de détails sur le FNDE.

3.4.3 PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

Les partenariats publics-privés en Côte d'Ivoire offrent une alternative innovante et efficace pour mobiliser des fonds et de l'expertise pour des projets multi-sectoriels.

Ces types de partenariats sont encadrés par des dispositions réglementaires bien définies qui datent des années 1950, et sont actuellement supervisés par le

Comité national de pilotage des partenariats public-privé (CNP-PPP) (gouvernement de Côte d'Ivoire, 2012).

Les PPP actuels dans le secteur agricole incluent un partenariat d'1 million USD entre le ministère de l'Environnement (par le biais du SEP-REDD) et de l'entreprise Mondelez pour la mise en place d'un projet pilote de paiement pour services environnementaux dans la région de Nawa, et une plateforme pour les partenariats public-privés dans le secteur du café et du cacao, lancée en 2012.²⁰

La plateforme pour les partenariats public-privés (PPPP) est un cadre permanent favorisant le dialogue entre les secteurs public et privé, afin de mieux coordonner les initiatives et mobiliser les ressources pour financer le café et le cacao durables en Côte d'Ivoire. Elle a permis de mettre en œuvre le Programme Quantité, Qualité, Croissance (2QC), qui est le programme national pour le développement durable de ces secteurs. Elle couvre six domaines:

- Amélioration de la productivité des exploitations agricoles de café et de cacao
- Amélioration de la qualité
- Traçabilité
- Développement de la norme « Origine Côte d'Ivoire »
- Développement communautaire
- Renforcement des producteurs et de leurs organisations

À ce jour, la Plateforme PPPP a signé environ 10 Protocoles d'entente avec des partenaires, pour un total de 21,3 milliards FCFA (Conseil Café Cacao, 2015).

3.4.4 EXONERATIONS FISCALES ET SUBVENTIONS

Davantage d'investigations sont nécessaires afin d'identifier les mesures fiscales et les mécanismes de transfert budgétaires susceptibles d'inciter à un meilleur usage des terres. Le verdissement des exonérations et subventions ou la création de nouvelles mesures fiscales pourraient permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre ses objectifs REDD+.

Cette étude n'analyse pas en détails le régime fiscal en vigueur pour les activités qui incitent ou limitent la déforestation. Une étude spécifique sur la question serait pertinente afin d'identifier les incitations fiscales et les mécanismes de transfert budgétaires qui incitent et financent une utilisation durable des terres. « Verdir » les exonérations fiscales et les subventions actuelles, ou en créer de nouvelles, pourraient être des outils appuyant la réalisation des objectifs REDD+ du gouvernement de Côte d'Ivoire.

²⁰ Voir www.conseilcafecacao.ci pour plus de précisions.

Falconer et al. (2015) identifie plusieurs opportunités de réforme fiscale, comme par exemple les mécanismes d'incitation fiscale pour la production durable d'huile de palme en Indonésie. De telles opportunités existent en Côte d'Ivoire.²¹

Certaines exonérations fiscales et subventions existantes en Côte d'Ivoire, comme celles qui soutiennent la production de produits de base agricoles et la demande en énergie durable, sont pertinentes pour la REDD+. L'usage de ces outils est néanmoins faible comparée à d'autres pays d'Afrique sub-Saharienne (FMI, 2013).

Les exonérations fiscales en Côte d'Ivoire se sont élevées à 340 milliards FCFA en 2015, soit seulement 2% du PIB. Parmi ces exonérations, très peu concernent la REDD+.

En 2015, on comptait une exonération temporaire sur la taxation des profits sur la production alimentaire. De même, les exemptions sur les importations sur les produits miniers (17 milliards FCFA) et les produits dérivés du pétrole (84 milliards FCFA) ont pu avoir un impact, probablement faible, sur les objectifs REDD+. Dans d'autres domaines, il conviendrait de réaliser d'autres études pour comprendre les coûts et les bénéfices des incitations fiscales vis à vis des objectifs de la REDD+.

Par exemple, la subvention au gaz butane, en place depuis plusieurs décennies, vise à diminuer la consommation de charbon de bois, ce qui pourrait contribuer à réduire la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire.²² La subvention réduit le prix du GPL à des niveaux compétitifs par rapport au charbon de bois. Bien que peu de données existent sur le coût total de cette subvention pour l'État, on estime que les subventions totales pour le secteur du pétrole se situent à 0,7-0,9% du PIB, soit 127-163 milliards FCFA en 2013.²³

Enfin, certains taux d'imposition pourraient constituer des subventions implicites, mais il convient de réaliser des études plus poussées sur la fiscalité à l'export et des entreprises, pour les différents types de producteurs et les différents produits de base. De plus, des informations supplémentaires seraient nécessaires sur les subventions accordées par les filières agricoles.

3.5 Usages des financements

Une partie des financements alignés à la REDD+ est axée sur l'amélioration du cadre habilitant à la mise en œuvre

21 Celles-ci incluent: (1) Augmenter les taux d'impositions sur la terre pour les plantations, afin d'encourager une production plus intensive et une réduction des octroi de licences/de l'expansion sur de nouvelles terres; (2) Taxer les zones de production plutôt que les volumes de production ou les profits, afin d'encourager une plus forte productivité par hectare de terre et de minimiser le problème de l'évasion fiscale; et (3) Demander aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement de l'huile de palme de répondre aux critères de durabilité, afin d'être éligibles aux exemptions fiscales actuelles, ou mettre en place des pénalités ou des taux d'imposition plus élevés pour ceux qui n'adhèrent pas aux critères de durabilité spécifiés.

22 Experts interrogés

23 <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2013/afr1302.pdf>

de la REDD+, mais ces financements, qui ont un effet de levier important, restent insuffisants face aux importants volumes existants de financements gris qui doivent être « verdis ». Il convient d'accroître le financement pour soutenir davantage des politiques et mesures habilitantes et pour, parallèlement, orienter un soutien accru vers les investissements d'atténuation et d'adaptation dans l'agriculture durable, la forêt, les mines et l'énergie.

La plupart des financements alignés à la REDD+ identifiés (67%) a servi à renforcer le cadre habilitant de la REDD+, comme le régime foncier et la planification verte. Le reste était consacré à des activités d'atténuation, notamment la gestion durable des forêts (18%) et l'agriculture zéro déforestation (11%). 5% (903 millions FCFA) des financements alignés à la REDD+ ont contribué également à l'adaptation aux changements climatiques. La plupart des financements gris identifiés a servi à améliorer la productivité agricole ou à soutenir la production agricole (98%), seulement 1% a servi au renforcement des capacités et 0,4% à la recherche et développement.

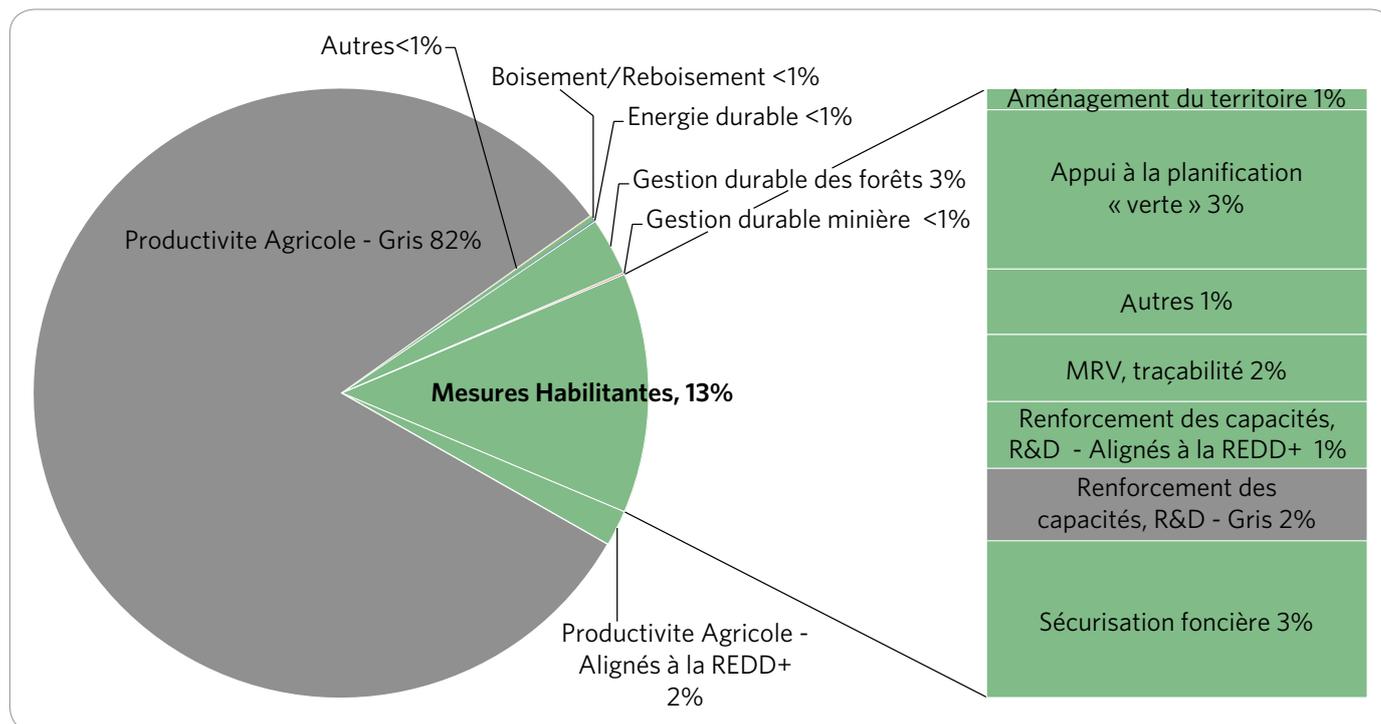
3.5.1 AGRICULTURE

En 2015, une grande majorité des investissements agricoles n'a pas pris en compte les risques associés à la déforestation. 83% des investissements publics pertinents pour la REDD+ en 2015 ont appuyé l'intensification agricole et la production, sans garde-fous permettant de réduire le risque de conversion des surfaces forestières.

Les bailleurs de fonds pourraient soutenir les objectifs de la REDD+ de manière beaucoup plus conséquente. Ils ont dépensé 55 fois plus d'argent dans le secteur agricole que dans le secteur forestier en 2015.

En grande partie, les investissements publics agricoles ne prennent pas en compte la déforestation ou la dégradation des forêts. En 2015, 83% de l'investissement public (84,2 milliards FCFA ou 140,7 millions USD) a été investi dans des activités « business as usual » (intensification agricole et soutien à la production), sans prise en compte du risque de déforestation ou de l'impact des cultures sur le couvert forestier.

Schéma 9: Usages des financements gris et alignés à la REDD+ en 2015



D'importants flux financiers pertinents pour la REDD+ sont acheminés vers le secteur agricole, mais la majorité des investissements ne peuvent pas réduire la déforestation sans mesures politiques et de soutien supplémentaires qui garantissent qu'ils ne conduisent pas à la conversion des forêts.

Les priorités du ministère de l'Agriculture et du Développement rural se focalisent sur la sécurité alimentaire et le développement économique. En conséquence, une grande partie de ses dépenses se dirige vers le soutien à la production, l'intensification et l'irrigation pour les cultures de subsistance. Les partenaires internationaux de développement soutiennent traditionnellement ces priorités gouvernementales.

L'investissement dans l'agroforesterie et les pratiques d'agriculture durable est donc extrêmement limité et soutenu uniquement par les partenaires externes.

L'État n'a pas d'implication directe dans le financement des cultures de rente (café/cacao, hévéa, huile de palme) qui sont les principaux moteurs de la déforestation. La production des cultures de rente est en grande partie soutenue par les associations interprofessionnelles, qui jouent un rôle crucial en influençant l'agro-industrie de Côte d'Ivoire par le biais d'investissements dans les infrastructures agricoles et de subventions aux producteurs. L'État a une influence limitée sur ces structures, et on constate un manque général de

transparence dans leur financement et leurs activités. Certaines collectent des redevances, mais leur principale source de revenu est privée.

3.5.2 FORÊTS

En 2015, seulement 3,8 milliards FCFA ont été dépensés pour la gestion durable des forêts, le boisement et le reboisement, soit environ 2% des ressources nécessaires estimées pour atteindre l'objectif du gouvernement ivoirien de restauration des forêts dégradés d'ici à 2030.

En 2015, 20% des financements alignés à la REDD+ étaient destinés aux forêts. 3,1 milliards FCFA ont été dépensés pour la gestion durable des forêts, et seulement 234 millions FCFA pour le boisement et le reboisement. En plus de cela, la SODEFOR a dépensé 517 millions FCFA pour la restauration des forêts (SODEFOR, 2015). Cela représente environ 2% des ressources nécessaires estimées pour atteindre l'objectif de reboisement de 2 millions ha de forêts dégradées dans le domaine rural et les forêts classées d'ici à 2030.²⁴

60% des ressources finançant le secteur forestier viennent du Trésor public (2 milliards FCFA) et 40% des bailleurs internationaux (1,3 milliard FCFA). Les bailleurs ont dépensé 55 fois plus d'argent dans le secteur agricole que dans le secteur forestier en 2015.

²⁴ En se basant sur un coût de 775 000 FCFA/ha/an (MINEF). Il faut ajouter le coût de l'agroforesterie à l'objectif de 2 millions ha dans le domaine rural et les forêts classées, ce qui représente environ 7 milliards FCFA par an (sur la base de 50 000 FCFA/ha/an).

Il convient donc d'agir pour créer un cadre adéquat favorisant l'investissement dans le secteur.

- La SODEFOR est le principal acteur public en charge de la gestion des forêts et du reboisement. Cependant, ses ressources financières et opérationnelles sont limitées, et sa sous-performance opérationnelle sont des obstacles évidents à la mise en œuvre des objectifs de la REDD+.
- La gestion des forêts est centralisée et aucun moyen financier dédié n'est transféré aux collectivités territoriales à cet effet.
- La FPRCI est le seul mécanisme financier dédié qui soutient la gestion durable des forêts.
- Les mesures fiscales, sous la forme de trois impôts au reboisement, ont un impact encore flou, au vu de l'incertitude qui entoure la mise en œuvre des activités de reboisement et leur durabilité. Aucune autre mesure d'incitation spécifique à destination du secteur privé et des exploitants n'est en place pour soutenir la restauration des forêts ou la production agricole durable.
- Un soutien très limité a été fourni en 2015 pour lutter contre les facteurs sous-jacents de la dégradation des forêts, comme l'offre de moyens de subsistance alternatifs, ou le renforcement du contrôle.

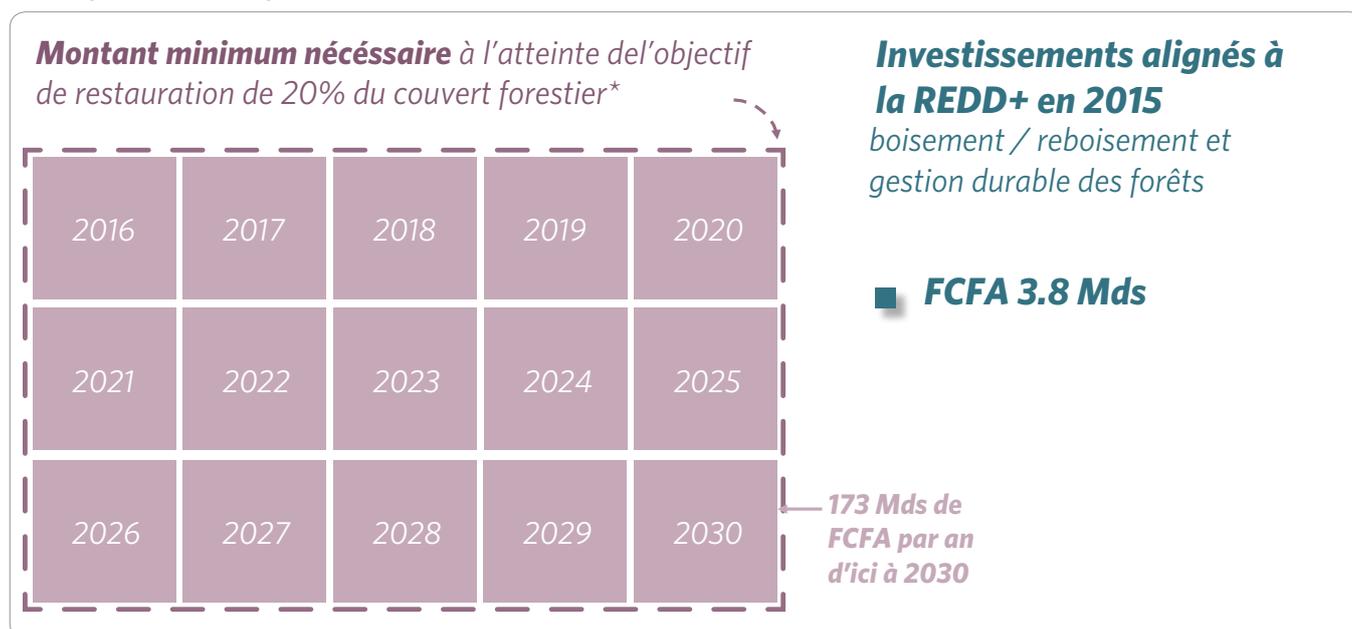
3.5.3 ENERGIE DOMESTIQUE

Des financements additionnels sont nécessaires pour soutenir la provision d'énergie domestique durable et une clarification des responsabilités sectorielles aiderait également à atteindre les objectifs de la REDD+ dans ce secteur.

Le bois-énergie est la principale source d'énergie domestique en Côte d'Ivoire. La production de bois de chauffe contribue à environ 98 200 hectares de déforestation par an, ce qui en fait le deuxième facteur de déforestation après l'agriculture (FCPF, ONU-REDD, 2014). Les investissements en faveur de l'énergie domestique durable, que ce soit au niveau de l'offre ou des mesures d'atténuation de la demande, manquent cruellement. Seuls 93 millions FCFA ont été dépensés en énergie domestique durable en 2015, dans le cadre d'un projet exécuté par le ministère des Ressources animales et halieutiques.

L'absence d'investissement est en partie due au manque de clarté quant au partage des responsabilités entre ministère le du Pétrole et de l'Energie (MINPE), le MINEF et le MINEDD. Le MINPE, principale source de financement pour l'énergie domestique, supervise une subvention en faveur du GPL, qui pourrait jouer un rôle pour encourager les alternatives à l'utilisation du bois de chauffe, mais aucune information n'était disponible sur la nature ou le volume de la subvention dans le cadre de cette analyse.

Schéma : Investissements pour le reboisement et la gestion durable des forêts en 2015 (3,8 milliards FCFA) par rapport aux besoins minimum estimés pour atteindre l'objectif de 20% de couvert forestier en 2030



3.5.4 EXPLOITATION MINIÈRE

Le ministère de l'Industrie et des Mines (MINIM) a dépensé seulement 96,6 millions FCFA en 2015 pour un programme de rationalisation de l'orpaillage, qui a connu des difficultés d'exécution et de mobilisation du financement.

Le MINIM aura besoin de mettre en œuvre des programmes lui permettant de contrôler l'exploitation minière illégale et d'encourager la durabilité, en coopération avec les autres ministères et organismes importants comme le ministère de l'Eau et des Forêts.

3.5.5 CADRE HABILITANT

L'aménagement du territoire et l'appui à la planification verte sont fortement sous-financés et sont essentiels au « verdissement » des financements existants. Le Trésor public de Côte d'Ivoire n'a dépensé que 447 millions FCFA pour l'aménagement du territoire en 2015, et aucun partenaire international n'a appuyé ce chantier.

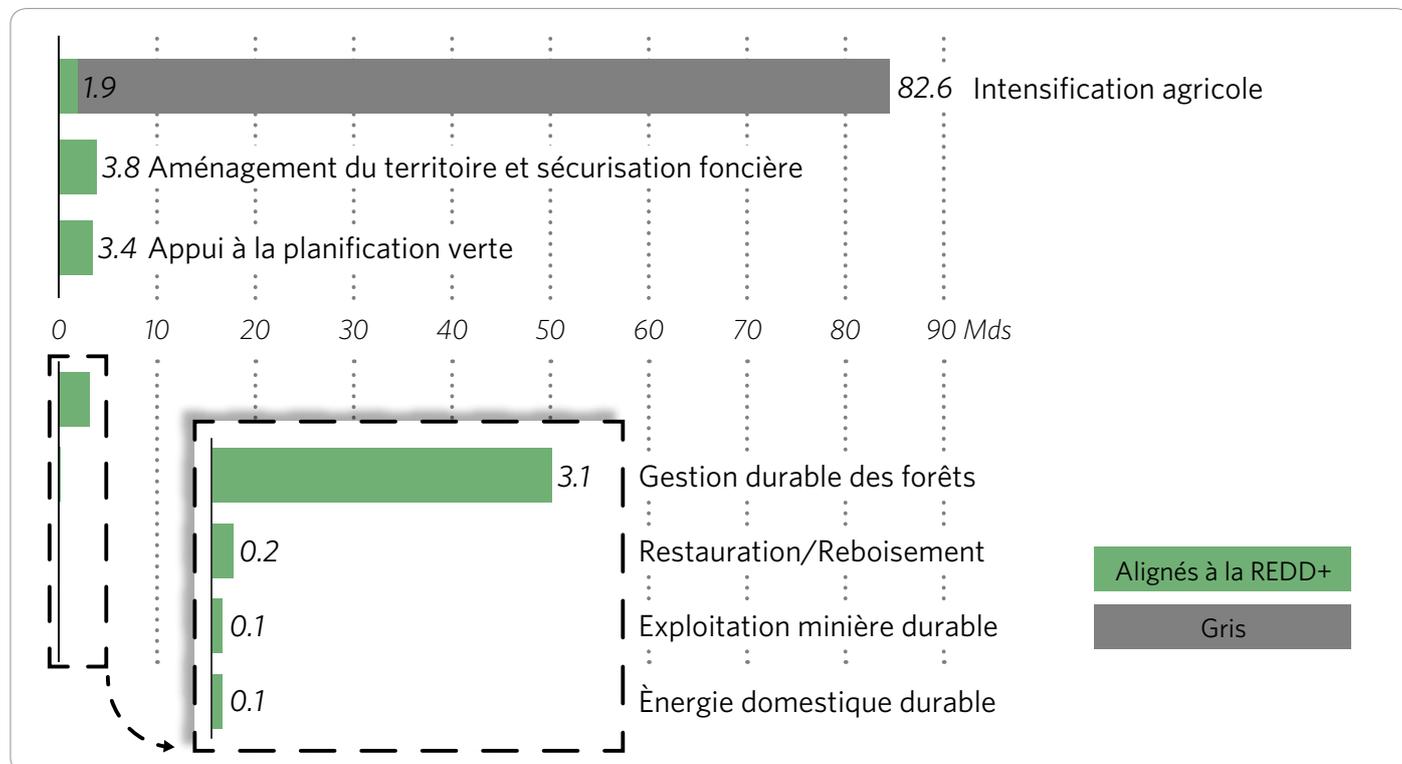
Un cadre habilitant propice et est essentiel pour « verdir » les financements agricoles existants en Côte d'Ivoire,

provenant de sources privées et publiques, nationales et internationales, et pourrait augmenter significativement les sommes disponibles pour encourager des formes plus productives et résilientes d'utilisation des terres. Les 84,2 milliards FCFA (140 millions USD) d'argent public investis dans des activités d'intensification agricole auraient pu contribuer à réduire la pression sur les forêts issues de l'expansion agricole, si des mesures de sauvegarde solides avaient été mises en place.

Le cadre habilitant est actuellement sous-financé, avec seulement 447 millions FCFA dépensés par le Trésor public. 3,3 milliards FCFA ont été dirigés vers le soutien à la mise en œuvre de la législation foncière dans un contexte de programmes plus vastes, mais la sécurisation foncière requiert nettement plus de fonds.

En parallèle, le soutien à la planification et aux réformes importantes pour la mise en œuvre de la REDD+, ainsi que le renforcement des capacités, sont majoritairement venus de sources internationales, et quasiment aucun investissement n'a été fait dans la recherche et développement dans le domaine de l'utilisation durable des terres.

Schéma 10 : Répartition des financements pertinents pour la REDD+ en 2015 par axes de la Stratégie nationale REDD+



4. Conclusion

Les forêts de Côte d'Ivoire ont été soumises ces dernières décennies à une pression énorme. Peu de zones sont restées intactes, du fait de l'incitation à augmenter les cultures de rente et de subsistance, du boom de l'orpaillage et d'une forte dépendance au bois de chauffe pour la cuisine. Selon certaines estimations, le pays pourrait être entièrement déboisé dans 10-15 ans.

En plus d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, un grand nombre de ces activités accroissent la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques, et menacent la productivité des terres desquelles la Côte d'Ivoire dépend si fortement.

Des alternatives existent. La réorientation des centaines de milliards de FCFA dépensés annuellement dans l'utilisation des terres vers des activités plus vertes pourrait accroître la productivité agricole sans sacrifier les forêts du pays.

Reconnaissant cette opportunité, le gouvernement de la Côte d'Ivoire développe sa Stratégie nationale et son Plan d'investissement REDD+ dans le but d'initier la transition vers une agriculture zéro déforestation et de restaurer le couvert forestier à 20% du territoire d'ici à 2030. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux tout en maintenant une croissance économique qui reconnaisse l'importance et la valeur des services écosystémiques fournis par les forêts, la Côte d'Ivoire va devoir intégrer cette problématique dans ses politiques sectorielles, foncières, d'aménagement du territoire, accélérer la mise en œuvre des lois et améliorer la gestion des terres.

Cette étude révèle des résultats importants qui peuvent orienter les efforts pour restaurer le couvert forestier et réduire les pressions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts:

- Les niveaux actuels de financement ne représentent qu'une part limitée des besoins d'investissement attendus pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+.
- La majorité des financements pouvant contribuer positivement ou négativement aux résultats de la REDD+ a été investi dans des activités comme l'intensification agricole et le soutien à la production, qui ont peu d'effets pour lutter contre les moteurs de la déforestation.
- Un environnement habilitant plus solide et une meilleure gestion du territoire sont nécessaires afin d'assurer un impact positif des investissements agricoles.

Les investissements actuels dans les activités contribuant aux objectifs de la REDD+ ne représentent qu'une fraction des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale. La Côte d'Ivoire et ses partenaires ont l'opportunité de « verdir » une part importante des centaines de millions de dollars dépensés annuellement dans les secteurs liés à l'utilisation des terres, sans sacrifier le développement économique. Cette opportunité doit être saisie dès à présent si la Côte d'Ivoire et ses partenaires souhaitent sauver et restaurer les dernières forêts du pays.

La prochaine étape pour le gouvernement de Côte d'Ivoire et ses partenaires techniques et financiers est d'identifier les ajustements à mettre en place dans le cadre de la politique d'investissement et fiscal national afin de pouvoir orienter et accroître les financements publics et privés contribuant à la mise en œuvre des politiques et mesures de la REDD+. Cela demandera une plus grande transparence des acteurs privés, afin de permettre l'analyse des flux d'investissements qui transitent par les associations professionnelles et les entreprises privées.

Cette étude montre que le niveau d'investissement privé dans les domaines liés à l'utilisation des terres en Côte d'Ivoire est bien plus important que l'investissement public. Seulement cinq des nombreuses entreprises agro-alimentaires opérant en Côte d'Ivoire ont investi environ 419 milliards de FCFA (700 millions USD) en 2015, plus de cinq fois le montant total des financements publics alloués à la production agricole.

Les filières agricoles notamment, en soutenant la production des cultures de rente comme le café, le cacao, l'hévéa et l'huile de palme, qui sont historiquement des facteurs importants de déforestation, jouent un rôle crucial sur lequel les acteurs de la REDD+ devront s'appuyer pour atteindre les objectifs de la Stratégie nationale REDD+.

5. Références

- Angelsen, Arild, and David Kaimowitz, eds. 2001. Agricultural technologies and tropical deforestation. CABI.
- Assunção, J, Gandour, C and Rocha, R. 2013. DETERring Deforestation in the Brazilian Amazon: Environmental Monitoring and Law Enforcement. Available at: <http://climatepolicyinitiative.org/publication/detering-deforestation-in-the-brazilian-amazon-environmental-monitoring-and-law-enforcement>
- BCEAO, Direction nationale pour la Côte d'Ivoire. 2015. Conseil National du crédit 1ère session de l'année 2015. Situations du système bancaire et des systèmes financiers décentralisés à fin juin 2015.
- BNETD. 2015. Gestion Durable des Ressources Forestières; Rapport pour les Etats Généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau
- BNI. 2014. Rapport d'activité 2014.
- Bogetic, Z. 2013. Côte d'Ivoire: Revue des Dépenses Publiques. World Bank.
- Borlaug, N. 2002. "Feeding a World of 10 Billion People: The Miracle Ahead." In *Vitro Cellular & Developmental Biology - Plant* 38 (2) (March 1): 221-228. doi:10.1079/IVP2001279.
- Conseil Café Cacao. 2015. Rapport d'activités de la pppp Période: Mai 2014-Mars 2015.
- EFI et Commission Nationale REDD+ de la République de Côte d'Ivoire. 2013. Etudes coûts-bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières.
- EFI. 2016. EU FLEGT website for Côte d'Ivoire. Available at: <http://www.euflegt.efi.int/Côte-ivoire>
- Ernst & Young, BNETD. 2015a. Rapport pour les Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau
- Ernst & Young, BNETD. 2015b. Cadre institutionnel, législatif, règlementaire, de la bonne gouvernance pour la gestion durable dans les secteurs de la forêt, de la faune et des ressources en eau
- Ernst & Young. 2015. Audit stratégique de la SODEFOR.
- Falconer, A, Mafira T, Sutiyono G. 2015b. Improving Land Productivity Through Fiscal Policy: Early Insights on Taxation in the Palm Oil Supply Chain. Available at: <http://climatepolicyinitiative.org/publication/improving-land-productivity-through-fiscal-policy/>
- Falconer, A., Parker, C., Keenlyside, P., Dontenville, A. and Wilkinson, J., 2015a. Three tools to unlock finance for land-use mitigation and adaptation. Climate Policy Initiative (CPI) Report. July.
- FAO. 2012. Cadre de Programmation Pays 2012-2015 Côte d'Ivoire
- FCPF Carbon Fund. 2015. Emissions Reductions – Program Idea Note (ER-PIN): Emissions Reduction Program in the Tai National Park Area - Ivory Coast
- FCPF Carbon Fund. 2015. Emissions Reductions – Program Idea Note (ER-PIN): Emissions Reduction Program in the Tai National Park Area - Ivory Coast
- FCPF, ONU-REDD. 2014. Propositions de mesures pour l'état de préparation (R-PP) – République de Côte d'Ivoire
- FCPF, ONU-REDD. 2014. Propositions de mesures pour l'état de préparation (R-PP) – République de Côte d'Ivoire
- GIZ. 2016. Présentation de l'appui de la GIZ au secteur forêt et bois en Côte d'Ivoire.
- Government of Côte D'Ivoire. 2012. Décret n0 2012-1152 du 19 décembre 2012 relatif au pilotage de partenariats public-privé
- Groupe de la Banque Africaine de Développement. 2013. Document de Stratégie Pays 2013-2017
- Halle, B and Bruzon, V. 2006. Profil environnemental del a Côte d'Ivoire. Rapport d'étude pour la Commission Européenne.
- IMF. 2013. Energy Subsidy Reform in Sub-Saharan Africa Experiences and Lessons. Available at: <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2013/afr1302.pdf>
- Karsenty, Alain. 2015. Using PES to achieve "zero deforestation" agriculture. Available at: <http://www.cirad.fr/en/news/all-news-items/articles/2015/ca-vient-de-sortir/perspective-no.36.-using-pes-to-achieve-zero-deforestation-agriculture>
- Lapeyre, R., Laurans, Y. 2016. Innovating for Biodiversity Conservation in African Protected Areas: Funding and Incentives. Insights from Côte d'Ivoire, Sierra Leone and South Africa. Study summary, ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Institut du développement durable et des relations internationales, and France-IUCN Partnership, Paris. Available at: <http://www.iddri.org/Publications/Innovating-for-biodiversity-conservation-in-african-protected-areas-a-study>
- Lapeyre, Renaud and Laurans, Yann. 2016, forthcoming. Innovating for Biodiversity Conservation in African Protected Areas: A Study IUCN-MAEDI-Iddri. Preliminary version available at: www.invaluable.fr
- Legrand, T. 2015. Les opportunités d'investissements privés dans la REDD+ en Côte d'Ivoire. Draft.

- MEDD Côte d'Ivoire. 2012. Rapport Pays: National du Développement Durable en Côte d'Ivoire dans la Perspective de Rio+20
- Millennium Institute. 2016. T21 – Côte d'Ivoire Scénarios de l'ENP Côte d'Ivoire 2040. Résultats, Analyse et Recommandation en matière de politiques Mai 2016
- MINEDD. 2015. Analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire
- MINEDD. 2016. Plan d'investissement forestier (PIF Côte d'Ivoire) - en cours de préparation.
- MINEF Côte d'Ivoire. 1988. Plan directeur forestier 1988-2015
- MINEF Côte d'Ivoire. 2014. Le nouveau code forestier Ivoirien Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier
- MINEF et UNDP. 2010. Politique Forestière et Plan Stratégique de Mise en Œuvre 2010-2015
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, Côte d'Ivoire. 1993.. Plan Directeur du Développement Agricole 1992/2015
- MPMBPE. 2015. State Budget 2015 "pris en charge". Data downloaded on 22 August 2016
- Nepstad, D et al. 2014. Slowing Amazon deforestation through public policy and interventions in beef and soy supply chains. *Science* 344.6188 (2014): 1118-1123.
- Ouédraogo, I, Berté, K. 2014. Diagnostic Review of Public Expenditure in the Agricultural Sector in Côte D'Ivoire Period 1999-2012
- Parker, C., Cranford, M., and Manandhar, U. 2013. REDD+ prospects in LDCs. *Development and Environment*.
- PNUD. 2015. Etude Nama sur le charbon de bois durable en Côte d'Ivoire
- République de Côte d'Ivoire. 2010. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015)
- République de Côte d'Ivoire. 2011. Politique nationale de l'environnement.
- République de Côte d'Ivoire. 2012. Plan National de Développement 2012-2015
- République de Côte d'Ivoire. 2012. Programme National Changement Climatique 2015-2020 (PNCC).
- République de Côte d'Ivoire. 2014. Agriculture zero deforestation en Côte d'Ivoire
- République de Côte d'Ivoire. 2014. Plan stratégique développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture 2014-2020. République de Côte d'Ivoire. 2015. Programme d'Investissements Publics.
- République de Côte d'Ivoire. 2014. Revue diagnostique des dépenses publiques dans le secteur agricole en Côte d'Ivoire
- République de Côte d'Ivoire. 2015. Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire (CPDN-INDC)
- République de Côte d'Ivoire. 2015a. Programme National de Développement 2016-2020
- République de Côte d'Ivoire. 2015b. Contributions Prévues Déterminées au niveau National de la Côte d'Ivoire (CPDN-INDC)
- République de Côte d'Ivoire. 2016. Développement de la politique d'Agriculture Zéro Déforestation dans la filière hévéa.
- République de Côte d'Ivoire. 2016. Développement du concept d'Agriculture Zéro Déforestation de la stratégie REDD+ dans le secteur du palmier à huile.
- République de Côte d'Ivoire. Forthcoming. L'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 »
- République de Côte d'Ivoire. Forthcoming. Programme National de Développement 2016-2020
- République de Côte d'Ivoire. Les diverses Communication Nationale sur les Changements Climatiques en application de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)
- Rudel, T K, Laura S, Maria U, Turner B L, DeFries R, Lawrence D, Geoghegan J. 2009. Agricultural Intensification and Changes in Cultivated Areas, 1970-2005. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 106 (49): 20675-20680. doi:10.1073/pnas.0812540106.
- SalvaTerra. 2013. Étude coûts-bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières. Institut européen de la forêt.
- SODEFOR. 2015. Bilan des activités au 31 octobre 2015, projections au 31 décembre 2015 et programme d'activités 2016
- Stadelmann, M, Frisari, G, Rosenberg, A. 2014. The Role of Public Finance in CSP: Lessons Learned. Available at: <https://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2014/06/The-Role-of-Public-Finance-in-CSP-Lessons-Learned.pdf>
- Stratégies filières (SNDR, SNDCV, 3e Plan Palmier, Plan Hévéa, Plan Cacao): Stratégie nationale révisée de développement de la filière riz 2012-2020 (SNDR), Stratégie Nationale de Développement Cultures Vivrières autres que le riz 2013-2020 (SNDCV), Plan stratégique développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture 2014-2020.

Syndicat des Producteurs Industriels du Bois. 2015. Etude pour un allègement de la fiscalité appliquée à la filière bois.

Tumushabe, G, Muhumuza, T, Natamba, E, Bird, N, Welham, B and Jones, L. 2013. Uganda national climate change finance analysis. London and Kampala. ODI.

Union Européenne. 2014. Programme indicatif national pour la période 2014-2020.

WLPGA. 2015. WEST AFRICA LPG MARKET DEVELOPMENT STUDY. World Bank. Available at: http://www.wlpga.org/wp-content/uploads/2015/09/west-africa_lpg_gas_market_development_study-2.pdf

WRI. 2016. Globalforestwatch.org. Website. Accessed 07/06/2016.

Liste des abréviations en français et anglais

ACRONYME FRANÇAIS	ACRONYME ANGLAIS	FRANÇAIS	ANGLAIS
AFD	AFD	Agence Française de Développement	French Development Agency
AIPH	AIPH	Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à huile	Palm Oil Industry Association
ANADER	ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	National Agency for Rural Development Support
ANDE	ANDE	Agence Nationale de l'Environnement	National Environment Agency
ANOPACI	ANOPACI	Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire National Association of Professional Agricultural Organizations
APROMAC	APROMAC	Association des Professionnels de Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire Rubber Industry Association
ARDCI	ARDCI	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire Assembly of Regions and Districts
BAD	AfDB	Banque Africaine de Développement	African Development Bank
BADEA	BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	Arab Bank for Economic Development in Africa
BID	IsDB	Banque islamique de développement	Islamic Development Bank
BM	WB	Banque Mondiale	World Bank
BNI	BNI	Banque Nationale d'Investissement	Côte d'Ivoire National Investment Bank
BOAD	BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement	West African Development Bank
C2D	C2D	Contrat de Désendettement et de Développement	C2D debt-for-development swaps
CACI	CACI	Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire Chamber of Agriculture
CCC	CCC	Conseil Café Cacao	Coffee and Cocoa Council
CFU	CFU	Climate Funds Update	Climate Funds Update
CIAPOL	CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution	Ivorian Anti-Pollution Centre
CNP - PPP	CNP - PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé	National Steering Committee for Public-Private Partnerships
COMOREX	COMOREX	Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures	Committee for External Resource Mobilization
CORENA	CORENA	Conservations des Ressources Naturelles de Côte d'Ivoire	Conservation of Natural Resources in Côte d'Ivoire
DOPA	DOPA	Direction des Organisations Professionnelles Agricoles	Directorate of Agricultural Professional Organizations
EPIC	EPIC	Etablissements Publics à Caractere Industriel et Commercial	State-funded industrial and commercial institutions
FCPF	FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier	Forest Carbon Partnership Facility
FDT	FDT	Fonds de Développement Touristique	Tourism Development Fund
FER-Palmier	FER-Palmier	Fonds d'Entretien et de Renouvellement du Palmier à Huile	Palm oil maintenance and replanting Fund
FIDA	IFAD	Fonds international de développement agricole	International Fund for Agriculture Development
FIMR	FIMR	Fonds d'Investissement en Milieu Rural	Rural Investment Fund
FIRCA	FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles	Interprofessional Fund for Agricultural Research and Development
FNDA	FNDA	Fonds national de l'Assainissement et du Drainage	National Fund for Sanitation and Drainage

ACRONYME FRANÇAIS	ACRONYME ANGLAIS	FRANÇAIS	ANGLAIS
FNDE	FNDE	Fonds National de l'Environnement	National Fund for the Environment
FNE	FNE	Fonds National de l'Eau	National Water Fund
FPCL	FPCL	Fonds de Prêts aux Collectivités locales	Loan Fund for Local Communities
GIZ	GIZ	Agence allemande de coopération internationale	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (German Organisation for International Cooperation)
GPL	LPG	Gaz de Pétrole Liquéfié	Liquefied Petroleum Gas
INFPA	INFPA	Institut National de Formation Professionnelle Agricole	National Institute of Agricultural Vocational Training
IRD	IRD	Institut de Recherche pour le Développement	French National Research Institute for Sustainable Development
LANADA	LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole	National Laboratory for the Support of Agriculture Development
MINADER	MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Ministry of Agriculture and Rural Development
MPMEF	MPMEF	Ministère auprès du Premier Ministre en Charge de l'Economie et des Finances	Ministry of Economy and Finance
MINEDD	MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Ministry of Environment and Sustainable Development
MINEF	MINEF	Ministère des Eaux & Forêts	Ministry of Water & Forests
MINIE	MINIE	Ministère des Infrastructures Economiques	Ministry of Economic Infrastructure
MIM	MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines	Ministry of Industry and Mines
MINPE	MINPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie	Ministry of Petroleum and Energy
MIRAH	MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	Ministry of Animal and Fishery Resources
MPD	MPD	Ministère du Plan et du Développement	Ministry of Planning and Development
MPMBE	MPMBE	Ministère auprès du Premier Ministre en Charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat	Ministry of Budget
MPFFPE	MPFFPE	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant	Ministry of Women, Families and Child Protection
MESRS	MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Ministry of Higher Education and Scientific Research
OCDE	OECD	Organisation de Coopération et de Développement Economique	Organisation for Economic Co-operation and Development
OIBT	ITTO	Organisation Internationale des Bois Tropicaux	The International Tropical Timber Organization
OIPR	OIPR	Office Ivoirien Des Parcs et Réserves	The Ivorian Office of Parks and Reserves
ONDR	ONDR	Office National de Développement de la Riziculture	National Office for Rice Development
ONU	UN	Organisation des Nations Unies	United Nations
PAM	WFP	Programme alimentaire mondial	World Food Programme
PIF	FIP	Programme d'Investissement Forestier	Forest Investment Program
PIP	PIP	Programme d'Investissements Publics	Public Investments Program
PNUD	UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement	United Nations Development Programme
PNUE	UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	United Nations Environment Programme

ACRONYME FRANÇAIS	ACRONYME ANGLAIS	FRANÇAIS	ANGLAIS
PSE	PES	Paiement pour Services Environnementaux	Payment for Environmental Services
SEP-REDD	SEP-REDD	Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+	Permanent REDD+ Executive Secretariat
SIGFIP	SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques	Integrated Management System for Public Finance
SNPC	CRS	Système de Notification des Pays Créancier	Creditor Reporting System
SODEFOR	SODEFOR	Société de Développement des Forêts	Forest Development Corporation
UE	EU	Union Européenne	European Union
UEMOA	WAEMU	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine	West African Economic and Monetary Union
VRD	VRD	Base de Données Volontaires REDD+	Voluntary REDD+ Database
OFIC	OFID	Fonds de l'OPEC pour le développement international	OPEC Fund for International Development
FAO	FAO	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	Food and Agriculture Organization
ONU-REDD	UN-REDD	ONU-REDD Programme	UN-REDD Programme
FLEGT	FLEGT	Législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux	Forest Law Governance and Trade
MRV	MRV	Surveillance, Notification et Vérification	Monitoring, Reporting, Verification

Annexe 1: Liste des partenaires consultés

STRUCTURES / PERSONNES RESSOURCES	DEPARTEMENTS VISITES	OBSERVATIONS
Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation
	Direction du Cadastre et du Développement Forestier	2 réunions bilatérales, 2 ateliers
	Direction des Etudes, de la Planification et de l'Évaluation (DEPE)	1 réunion bilatérale, 2 ateliers
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation
	Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement (DPPF)	2 réunions bilatérales, 2 ateliers
	Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations (DMEME)	3 réunions bilatérales, 1 atelier
	Direction des cultures de Rente (DCR)	1 réunion bilatérale
Ministère des Mines et de l'Industries (MIM)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation
	Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)	1 réunion bilatérale, 2 ateliers
Ministère du Pétrole et de l'Énergie (MPE)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation, 1 atelier
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation

STRUCTURES / PERSONNES RESSOURCES	DEPARTEMENTS VISITES	OBSERVATIONS
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD)	Direction de l'Economie Verte et de la Responsabilité Sociétale (DEVRS)	2 réunions bilatérales, 2 ateliers
	Direction des Etudes, de l'Évaluation, de la Planification et des Statistiques (DEEPS)	3 réunions bilatérales
	Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)	1 réunion bilatérale
	SEP REDD+	5 réunions bilatérales, 3 ateliers
Ministère Auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MPMBPE)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation
	Direction Générale du Budget	
	Direction de l'Administration du SIGFIP (DAS)	1 réunion de présentation
	SIGFIP (DPSB)	5 réunions bilatérales, 3 ateliers, sollicitation continue
Ministère Auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances (MPMEF)	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation
	Trésor public/ Agent comptable central du Trésor (ACCT)	1 réunion bilatérale
	Trésor public/ Direction de la Comptabilité Parapublique (DCPP)	1 réunion bilatérale
	Trésor public/ Agent Comptable de la dette publique (ACDP)	1 réunion bilatérale
	COMOREX	2 réunions bilatérales, 2 ateliers
Ministère du plan et du développement	Cabinet du Ministre	1 réunion de présentation
	Direction des Programmes d'Investissement Publics (DPIP)	2 réunions bilatérales, 2 ateliers
	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional (DGATDR)	1 réunion bilatérale, 1 atelier
Agence Française de Développement (AFD)	Agence Française de Développement (AFD)	3 réunions bilatérales, 1 atelier
GIZ	GIZ	1 réunion bilatérale
WCF	WCF	1 réunion bilatérale
FAO	FAO	2 réunions bilatérales
Union Européenne	Union Européenne	2 réunions bilatérales
UNDP Green Comodity Program	UNDP Green Comodity Program	1 réunion bilatérale
FLEGT	FLEGT	1 réunion bilatérale
BNI	Département développement durable	1 réunion bilatérale
CEMOI	CEMOI	1 réunion bilatérale
SODEFOR	Direction de la SODEFOR	1 réunion bilatérale
	Direction technique	1 réunion bilatérale
Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)	ARDCI	1 réunion bilatérale
APROMAC	APROMAC	1 réunion bilatérale
FNDE	FNDE	1 réunion bilatérale
Kama Berté, Personne ressource		2 réunions bilatérales, 2 ateliers membres du comité de suivi
Jibikilayi Honoré, Personne ressource		1 réunion bilatérale
Lagaud Mayeul		1 réunion bilatérale

Annexe 2: Glossaire des organismes publics et privés

ENTREPRISES PUBLIQUES

OFFICE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE (ONDR)	
Type de structure	L'ONDR est une entreprise publique créée en 2010, sous la supervision technique du ministère de l'Agriculture et du Développement rural et la supervision économique et financière du ministère de l'Économie et des Finances.
Budget annuel	Les dépenses du budget de l'ONDR en 2015 étaient estimées à 8 570 millions FCFA en investissements et 2 909 millions FCFA en coûts d'exploitation.
Mandat	L'ONDR est responsable de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la filière riz (SNDR) 2012-2020. Celle-ci fait suite et remplace le Programme national du riz (PNR).
Ressources	L'ONDR est financé par le budget de l'État, des partenaires de développement internationaux et ses propres ressources. Les ressources extrabudgétaires sont mal connues. La dernière estimation les situe autour de 1,8 milliard FCFA par an entre 2003 et 2010.
Utilisation des fonds	Les ressources sont utilisées pour offrir un soutien technique afin d'améliorer la production et le riz produit localement, en prenant en compte tous les éléments de la chaîne de valeur du riz, notamment la production, l'infrastructure, le financement, la planification et le suivi et l'administration.
Commentaires	Comme pour les autres entreprises publiques, peu d'informations sont disponibles sur le budget de l'ONDR. Il convient néanmoins de noter que la Proposition de préparation (R-PP) pour le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) estime que 48% de la déforestation future pourrait être due à l'expansion de la culture dans le secteur du riz. Il convient donc de prêter une attention particulière aux opérations de l'ONDR et aux zones choisies pour les nouvelles plantations de riz.

Source: www.ondr.ci; et Ouédraogo, I, Berté, K (2014) Diagnostic Review of Public Expenditure in the Agricultural Sector in Côte D'Ivoire, période 1999-2012.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE (INFPA)	
Type de structure	L'INFPA est une entreprise publique créée en 1997, sous la co-supervision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) et du ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH).
Budget annuel	L'INFPA dispose d'un budget relativement réduit, avec 521 millions FCFA de coûts d'exploitation, et 71 millions FCFA de dépenses d'investissements en 2015.
Mandat	L'INFPA, en association avec divers ministères techniques, est responsable de la conception, de la réalisation et de la coordination des activités de formation agricole. Il offre des diplômes et des formations (individuelles et groupées) pour tous les types d'acteurs agricoles (professionnels de l'agriculture, du bétail, de l'aquaculture et de la pêche en eaux intérieures, et de la foresterie).
Ressources	Peu d'informations sont disponibles quant à savoir si l'INFPA dispose d'autres ressources que celles fournies par l'État.
Utilisation des fonds	La direction de l'Institut comprend quatre départements, responsables de : l'enseignement, l'ingénierie pédagogique, les ressources humaines, et la gestion des finances et des fermes.
Commentaires	Peu d'informations sont disponibles sur le budget de l'INFPA.

Source: www.infpa.ci

LABORATOIRE NATIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (LANADA)	
Type de structure	Le LANADA est une entreprise publique créée en 1991 sous la supervision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural.
Budget annuel	Le budget estimé prévu du LANADA en 2015 est de 800 millions FCFA en coûts d'exploitation et 97 millions FCFA en dépenses d'investissements.
Mandat	Le LANADA a été créé pour rassembler plusieurs laboratoires de recherche disparates et offrir un soutien au développement et à la promotion de la production animale et agricole.
Ressources	Peu d'informations sont disponibles et l'on ignore si l'INFPA dispose d'autres ressources que celles fournies par l'État et ses partenaires internationaux.

LABORATOIRE NATIONAL D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (LANADA)	
Utilisation des fonds	Le LANADA offre un soutien technique et scientifique pour améliorer la production agricole des principaux secteurs (café, cacao, noix de cajou, coton, céréales, etc.). La majorité des fonds sont utilisés pour le développement de la recherche et l'organisation de la direction.
Commentaires	Le LANADA a pour objectif de soutenir la production agricole (et l'environnement) mais ne semble pas avoir pour objectif de limiter ou réduire la déforestation. Cependant, le LANADA pourrait être impliqué dans des projets pour renforcer la résilience de la production agricole. Le LANADA travaille également en étroite collaboration avec des organismes de vulgarisation, l'ONDR et l'ANADER, responsables de la production et de la distribution de graines aux agriculteurs.

Source: www.lanada.ci/

AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (ANDE)	
Type de structure	L'ANDE est une entreprise publique créée en 1997 sous la supervision du ministère de l'Environnement et du Développement durable.
Budget annuel	Le budget de l'ANDE en 2015 était de 828 millions FCFA en coûts d'exploitation et 47 millions FCFA en dépenses d'investissements. L'ANDE perçoit également des recettes sous forme de taxes, mais le montant recouvré n'est pas divulgué.
Mandat	L'ANDE coordonne la mise en œuvre de projets de développement liés à l'environnement.
Ressources	L'ANDE reçoit un financement pour son budget, et recouvre également des taxes prélevées sur les installations. Elle envoie 40% de ces recettes fiscales au Fonds national de développement et de l'environnement (FNDE) et garde 60% pour ses opérations.
Utilisation des fonds	L'ANDE soutient une gamme d'activités comprenant : le développement de procédures et la réalisation d'évaluations d'impact ; l'évaluation de l'impact environnemental des politiques ; la coordination de la réalisation des projets de développement environnemental ; la garantie que les projets et programmes de développement prennent en compte les préoccupations environnementales ; et le développement des profils environnementaux et des plans de gestion des autorités locales.
Commentaires	Le CIAPOL et l'ANDE recouvrent des taxes et attribuent 40% de ces ressources au FNDE. Cependant, le recouvrement des taxes n'est pas très efficace, et s'élève à 250-500 millions FCFA par an, ce qui entraîne une faible capitalisation du Fonds et de l'Agence.

Source: www.environnement.gouv.ci/structurec.php

CENTRE IVOIRIEN ANTIPOLLUTION (CIAPOL)	
Type de structure	Le CIAPOL est une entreprise publique créée en 1991 sous la supervision du ministère de l'Environnement et du Développement durable.
Budget annuel	Le budget du CIAPOL en 2015 était de 1 255 millions FCFA en coûts d'exploitation et 260 millions FCFA en dépenses d'investissements. Le CIAPOL dispose également d'autres recettes sous forme de taxes, mais peu d'informations sont disponibles sur leur montant.
Mandat	Le CIAPOL est responsable en premier lieu de : l'analyse des eaux naturelles, des déchets et des résidus ; l'évaluation de la pollution ; la création d'un système de surveillance continu des milieux ; la collecte et la capitalisation des données environnementales ; la diffusion des données environnementales et des résultats du Réseau national d'observation de Côte d'Ivoire (RNO-CI).
Ressources	Les recettes du CIAPOL sont planifiées et évaluées dans le budget annuel. Les recettes supplémentaires incluent : le recouvrement des taxes environnementales ; les dons et legs ; les bénéfices de la compensation (analyses, publications, encadrement des stagiaires, annuaires de données environnementales, etc.) et la compensation pour les services rendus (expertise et études techniques).
Utilisation des fonds	Le CIAPOL dispose de trois départements : le Laboratoire central de l'environnement (LCE), la Compagnie d'intervention contre les pollutions du milieu marin et lagunaire (CIPOMAR), et la sous-direction des affaires administratives et financières. Ces organes coordonnent les activités du CIAPOL qui sont en premier lieu l'analyse et la recherche ainsi que l'application des législations nationales.
Commentaires	Le CIAPOL et l'ANDE recouvrent des taxes et attribuent 40% de ces ressources au FNDE. Cependant, le recouvrement des taxes n'est pas très efficace, et s'élève à 250-500 millions FCFA par an, ce qui entraîne une faible capitalisation du Fonds et de l'Agence.

Source: www.environnement.gouv.ci/structureb.php

Établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT DU PALMIER À HUILE (FER -PALMIER)	
Type de structure	Le FER-Palmier est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) sous la supervision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER).
Budget annuel	Le budget estimé en 2015 était de 383 millions FCFA pour les coûts d'exploitation et 50 millions FCFA pour les dépenses d'investissements. Les informations sur les ressources hors budget ne sont pas disponibles.
Mandat	Le FER-PALMIER a été créé en 1963 dans le cadre d'un accord entre la Communauté économique européenne et la République de Côte d'Ivoire. ¹ Son objectif principal est de contribuer directement ou indirectement au financement pour le développement, la réhabilitation et l'amélioration des plantations de palmiers à huile.
Sources de financement	Le FER-PALMIER tire ses recettes du remboursement de prêts, de souscriptions ou de donations (nationales et internationales), de legs et frais payés par les producteurs d'huile de palme.
Utilisation des fonds	Le FER-Palmier est responsable de : l'émission de prêts et de prises de participation pour les petits producteurs d'huile de palme, les agriculteurs de petite et moyenne taille et les entreprises agricoles, avec des taux d'emprunt fixés par le MINECON et le MINADER ; la gestion d'un système de péréquation pour atteindre une répartition juste du poids des dettes entre petits producteurs pour le développement de leurs plantations d'huile de palme ; le financement de l'extension et/ou du renouvellement des plantations ; le financement de la création de plantations villageoises dans des nouvelles zones d'activité ; la mise en œuvre d'activités de développement dans le secteur industriel ; et le suivi et l'évaluation des activités transférées aux coopératives.
Commentaires	Peu de données sont disponibles, mais il semblerait que la majorité des recettes du FER-PALMIER provienne des souscriptions et du remboursement des dettes par le secteur de l'huile de palme. Les seules données publiques concernent les fonds du budget inscrits dans le budget national.

1 Convention 183

Source: www.ferpalmier-ci.com/

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES (OIPR)	
Type de structure	L'OIPR est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) sous la supervision du MINEDD.
Budget annuel	Le budget de l'OIPR en 2015 était de 2 208 millions FCFA pour les coûts d'exploitation et de 37 millions FCFA pour les dépenses d'investissements.
Mandat	L'OIPR a été créé en 2002 pour préserver et améliorer la biodiversité et les processus écologiques, suite à une évaluation menée en 1996 sur les parcs nationaux et les réserves naturelles de Côte d'Ivoire. Son rôle est la gestion des actifs fonciers ; le contrôle des parcs et la police judiciaire ; la gestion durable des parcs et des réserves et leurs zones adjacentes ; l'information, l'éducation et la communication.
Ressources	L'OIPR reçoit la majorité de son financement d'un fonds de dotation créé dans le cadre de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI). ² Ce fonds de dotation a été initialement capitalisé grâce aux contributions de la KfW allemande, de la Banque mondiale/FEM, et du PNUD, pour un total de 2,4 millions d'euros. ³ Les intérêts de ce fonds de dotation sont gérés par le biais d'une entreprise d'investissement basée au Royaume-Uni, laquelle a financé l'OIPR à hauteur de 142 millions FCFA en 2003. En 2015, le budget de l'OIPR provenant de l'aide étrangère était de plus de 2 000 millions FCFA. La répartition précise de ce budget par source est inconnue.
Utilisation des fonds	Actuellement, l'OIPR gère un réseau de 14 aires protégées, y compris 8 parcs nationaux (1 732 100 ha), 4 réserves partielles (236 130 ha), une réserve de vie sauvage, et une réserve scientifique, pour un total de 2,1 millions d'ha soit 6,5% du territoire national. En outre, l'OIPR est responsable de la gestion du Parc national de Tai, déclaré site du Patrimoine mondial de l'UNESCO et qui s'étend sur 330 000 ha. ⁴
Commentaires	L'OIPR est fortement soutenu par les bailleurs internationaux et est considéré par tous comme un organisme public efficace. Il gère les dernières zones restantes de forêts primaires en Côte d'Ivoire et est donc essentiel pour atteindre l'objectif de 20% de couvert forestier en Côte d'Ivoire d'ici à 2030.

2 <http://fondationparc.ci/263-2/>

3 http://www.conservationfinance.org/upload/1st%20CAFE%20Assembly_Report.pdf

4 <http://whc.unesco.org/en/list/195>

5 <http://www.chambragri.ci/>

Source: www.oipr.ci

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'IVOIRE (CACI)	
Type de structure	Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
Budget annuel	Le budget 2015 de la CACI était de 699 millions FCFA pour les coûts d'exploitation et 100 millions FCFA pour les dépenses d'investissements.
Mandat	La CACI a été créée en 1908, sur ordre du gouverneur général de l'époque, pour représenter les intérêts des agriculteurs, les former et les aider. La CACI était originellement hébergée par la Chambre de commerce, mais elle est depuis 1964 gérée séparément sur les orientations du MINAGRI.
Ressources	La CACI est soutenue par des partenaires techniques et financiers, notamment la FAO, le PNUD, l'ACDI, USAID, la Banque mondiale, les Agences de développement française et allemande et l'UE.5
Utilisation des fonds	La CACI soutient les professionnels de l'agriculture qui exercent essentiellement dans les zones d'agriculture, d'élevage de bétail, de pêche et de sylviculture.
Commentaires	Bien que la CACI soit soutenue par des bailleurs internationaux, aucun rapport n'était disponible pour l'analyse des données du budget de l'État. Cela signifie que les fonds sont soit transférés à la CACI hors budget, soit que la CACI n'est pas déclarée destinataire.

Source: <http://www.chambragri.ci/>

ORGANISATIONS PRIVÉES

FONDS NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (FNDE)	
Type de structure	Le FNDE est une entité privée créée en 1998 et gérée par la Banque nationale d'investissement (BNI).
Budget annuel	En 2015, le FNDE a reçu 255 millions FCFA. ⁶
Mandat	L'objectif du FNDE est la protection environnementale au sens large. Il sert également de fond central pour les taxes environnementales.
Ressources	Les ressources du FNDE sont variées et incluent les taxes (issus du suivi et de l'inspection des installations classées et des études d'impact environnemental, sur les navires et les bateaux-citernes qui s'arrêtent en Côte d'Ivoire et sur les véhicules, conformément aux normes anti-pollution et au principe du « pollueur payeur »); les prêts; les placements; les dotations et contributions de l'État; les contributions des donateurs; les donations et les legs, etc.
Utilisation des fonds	Les fonds sont utilisés pour le contrôle des installations classées; les études d'impact environnemental; le suivi de la qualité de l'air, de l'eau et des sols; la lutte contre la pollution; la création et la mise en service d'un réseau de réserves biologiques; la préservation des espèces de plantes et d'animaux protégées; la conservation des sites et des monuments protégés; et l'éducation, la formation et la sensibilisation.
Commentaires	Malgré la diversité de ces sources, le financement que reçoit le FNDE est particulièrement faible (MARKET & BRUZON, 2006), mais le champ d'action du FNDE empiète clairement sur les activités de la REDD+. Ses ressources sont très limitées à cause de son mandat.

6 Entretien responsable FNDE

Source: <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/974/index.do>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS (SODEFOR)	
Type de structure	Société d'Etat dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sous tutelle du MINEF et du Ministère auprès du Premier ministre chargé du budget
Budget annuel	Autour de 10.5 milliards de FCFA en 2015 (planifié) et 6 milliards (actuel), including 819 million FCFA investissement
Mandat	Elle a été créée en 1966, dans le but de conserver et de gérer les ressources forestières du pays et promouvoir le boisement et le reboisement. Elle s'est vue attribué en 1992 la gestion des forêts classées, couvrant 13% du territoire ivoirien.
Ressources	Ses ressources propres proviennent essentiellement de la vente de produits forestiers (bois d'œuvre et débité), des redevances foncières des exploitants et de quotas d'exportation. Ces ressources propres sont en baisse dues aux difficultés du secteur. La contribution de l'État au budget de la SODEFOR est constante, autour de 1 milliard de FCFA par an. La contribution des bailleurs de fonds est également limitée.
Utilisation des fonds	La gestion en régie de l'aménagement des forêts classées et la prestation de services extérieurs dans le cadre de conventions de partenariat avec des opérateurs forestiers constitue l'essentiel des activités de la SODEFOR. La SODEFOR met également en œuvre certains projets financés par le Trésor public et les bailleurs de fonds, portant principalement sur le reboisement et la réhabilitation des forêts dégradées.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS (SODEFOR)	
Commentaires	<p>Les ressources financières et les moyens opérationnels de la SODEFOR ne lui permettent pas d'accomplir pleinement ses missions, ni de couvrir ses charges (E&Y 2015c). Seulement 10% des effectifs de la SODEFOR sont des agents de terrain (contre 82% pour l'OIPR) (E&Y 2015b)</p> <p>La plupart des forêts classées gérées par la SODEFOR sont dégradées(Lapeyre and Yann, 2016, à venir) en raison d'un faible niveau de gouvernance et de la corruption au niveau local. La restauration des ces forêts sera indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la Côte d'Ivoire.</p> <p>Cette étude a répertorié seulement 30,8 millions de FCFA pour 2015 mais la SODEFOR a dépensé environ 548 millions FCFA pour la restauration des forêts. 89% de ses revenus proviennent de sources non-publiques.</p>
CONSEIL CAFÉ CACAO (CCC)	
Type de structure	Le Conseil du Café-Cacao est un organe d'Etat créé par l'ordonnance N°2011-481 du 28 décembre 2011 ⁷ fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao. La tutelle du CCC est assurée par le Ministère de l'Agriculture au plan technique et par le Ministère de l'Economie et Finances au plan financier
Budget annuel	Inconnu. Mais une partie du budget est constituée des taxes et redevances perçues par le CCC assises sur un pourcentage (1,194%) du prix CAF de référence comme suit : Structure de gestion (0,930%), pesage (0,060%), Contrôle qualité(0,069%) Contribution aux budgets des organisations internationales (0,090%), Chambre d'Agriculture(0,015%), FIRCA (0,030%) ⁸ . Ces taxes peuvent être évaluées à environ 25 milliards de FCFA.
Mandat	Le CCC a pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources ; - Développer une économie cacaoyère et caféière durable à travers la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité ; - Sécuriser le revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti ainsi que l'amélioration de la consommation intérieure et extérieure ; - Mettre en place une interprofession forte et assise sur des organisations de producteurs crédibles.
Resources	Le Conseil Café Cacao mobilise des ressources basées sur des taxes fiscales d'une part (DUS – Droit Unique de Sortie) et parafiscales d'autre part. Le DUS sur les fèves de cacao et ses produits dérivés est fixé en pourcentage du prix CAF de référence au taux de 14,60% ⁹ . Les PPP (Partenariats Publics Privés), représentent aussi un modèle de mobilisation et d'utilisation des ressources dont se sert le conseil café cacao. Les PPP ont permis au CCC de signer jusqu'au 31 Mars 2015 dix protocoles pour un montant global de 21,3 ¹⁰ milliards de F CFA.
Usage des fonds	Les ressources mobilisées par la filière servent globalement à alimenter le FIMR (Fond d'Investissement en Milieu rural), à l'amélioration des conditions de vie des producteurs et à la mise en œuvre d'activités d'appui à la filière tels que le programme 2QC (Quantité Qualité Croissance).
Commentaires	Beaucoup d'efforts ont été faits en terme de durabilité par la filière mais jusqu'à 2015 la question de la forêt n'était pas encore prise en compte. Cependant depuis peu des initiatives relatives à la protection de la forêt sont développées en partenariat avec CEMOI, Barry Callebaut, Mondelez etc. Certes ces initiatives sont importantes mais la filière ne doit pas oublier le développement des mesures habilitantes comme les initiatives d'aménagement, de sécurisation foncière.

7 http://www.conseilcafecacao.ci/index.php?option=com_content&view=article&id=112&Itemid=186

8 Arrêté interministériel n° 87/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 05 oct 2015 fixant le niveau des taxes et redevances au cours de la campagne 2015-2016

9 ARRETE N° 1764 du 16 Nov 2012 portant modification du Droit Unique de Sortie (DUS) sur les fèves de cacao et sur les produits dérivés du cacao

10 Rapport d'activités de la PPPP. Période Mai 2014-Mars 2015

L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE (AIPH)	
Type de structure	L'AIPH est une association créée 2003 qui fédère tous les acteurs de la filière Palmier à Huile en Côte d'Ivoire.
Budget annuel	Inconnu
Mandat	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et entretenir le cadre de concertation entre les acteurs de la filière palmier à huile, - Servir d'interface entre ces acteurs, l'état et les partenaires au développement, mais aussi et surtout, - Assurer la gestion des fonctions critiques et le suivi de toutes les activités relatives au développement de la filière palmier à huile ; - Déterminer et gérer le mécanisme de fixation du prix d'achat du kilogramme de régime de palme et de l'huile brute de palme ; - Améliorer, par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations, la connaissance et le fonctionnement de la filière palmier à huile de façon à garantir une transparence totale dans l'accès à l'information - Assurer la promotion, le développement et le rayonnement du secteur palmier à huile.
Resources	Les ressources de l'AIPH sont mobilisées sur la base des cotisations des membres regroupés en trois collèges que sont (i) les producteurs, (ii) les industriels de 1ère transformation et (iii) ceux de la 2ème transformation.
Utilisation des fonds	Ces ressources sont utilisées généralement pour l'encadrement et pour l'entretien des pistes rurales.
Comment	La filière a signé un protocole d'entente avec le SEP-REDD dans le cadre de la politique agriculture zéro déforestation

ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CAOUTCHOUC NATUREL DE CÔTE D'IVOIRE (APROMAC)	
Type de structure	L'APROMAC est une association professionnelle à but non lucratif régie par la loi 60-315 du 21 septembre 1960 et regroupant l'ensemble des catégories professionnelles de la filière (usiniers, manufacturiers, chercheurs, planteurs non usiniers)
Budget annuel	La filière hévéa a dépensé environ 7, 907 Milliards de F CFA en 2013 ¹¹
Mandat	L'APROMAC a été déclaré le 12 mai 1976 avec pour objectif global le développement de la filière hévéa en côte d'Ivoire APROMAC. Elle fixe les prix du caoutchouc.
Resources	Les ressources de l'APROMAC sont basées sur les cotisations des membres prélevées par des retenues sur la base de la structure de prix du caoutchouc naturel
Utilisation des fonds	L'utilisation des ressources de l'APROMAC vise essentiellement (i) l'aide à la création de plantations, notamment à travers une subvention pour l'acquisition de matériels végétal, (ii) l'ouverture et l'entretien des pistes, (iii) la formation aux métiers de l'Hévéaculture ¹² . Ces différentes missions sont financées par le Fonds de Développement de l'Hévéa qui joue un rôle de trésorier de l'organisation.
Commentaires	Le cours du prix du caoutchouc naturel a entraîné une baisse relative du chiffre d'affaire des producteurs. La filière a signé un protocole d'entente avec le SEP-REDD dans le cadre de la politique agriculture zéro déforestation.

11 Séminaire bilan du secteur agricole; thème: Bilan de la filière hévéa en 2013 perspectives 2014. Bassam les 17 et 18 mars 2014.

12 <http://www.apromac.ci/>

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE RECHERCHE ET DE CONSEIL AGRICOLE (FIRCA)	
Type de structure	Le FIRCA a été créé par le décret 2002 - 520 du 11 décembre 2002. C'est une personne morale de droit privé de type particulier reconnu d'utilité publique
Budget annuel	Pour l'année 2015, le FIRCA a mobilisé comme ressources un montant de 23 573 millions de FCFA
Mandat	Mobiliser les ressources et assurer le financement pérenne des programmes de fourniture de services de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), dans les secteurs de production agricole, animale et forestière ¹³
Resources	Les ressources du FIRCA proviennent des (i) cotisations des filières agricoles (12 filières cotisantes pour 2015): 14 milliards FCFA (ii) partenaires au développement: 7 milliards FCFA (iii) subventions directes et indirectes (TVA exonérée) de l'Etat: 1,3 milliards FCFA et (iv) des produits bancaire: 305 millions FCFA ¹⁴ .
Utilisation des fonds	Les ressources sont utilisées pour le financement des programmes de recherche, des programmes de conseil / vulgarisation agricole, des programmes de formation aux métiers agricoles, des programmes de renforcement des capacités des OPA, des programmes d'étude et d'appui institutionnel.
Commentaires	Le FIRCA bénéficie de l'appui de plusieurs bailleurs de fonds internationaux et a une politique de transparence vis-à-vis de ses activités

13 Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole. Rapport annuel 2015

14 Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole. Rapport annuel 2015

FONDS D'INVESTISSEMENT EN MILIEU RURAL (FIMR)	
Type de structure	Le Fonds d'Investissement en Milieu Rural a été mis en place par l'arrêté interministériel MEF/MINAGRI du 21 novembre 2007 et est géré par le Conseil du Café-Cacao
Budget annuel	Les dépenses du FIMR pour l'année 2015 peuvent être estimées à 11,3 milliards de FCFA ¹⁵ (Programme d'investissement FIMR)
Mandat	Ce fonds est destiné au financement d'infrastructures socioéconomiques de base en milieu rural dans le but d'améliorer les conditions de travail et le cadre de vie des producteurs et de leurs communautés
Resources	Les ressources du FIMR proviennent des taxes du café et du cacao
Utilisation des fonds	De façon plus spécifique, les projets du FIMR concernent la réalisation d'infrastructures dans les domaines de l'entretien des pistes de desserte agricoles, de l'éducation, de la santé, de l'électrification solaire rurale, de la sécurité et de l'hydraulique villageois
Commentaires	Les ressources allouées au FIMR connaissent une progression en 2016 comparativement à 2015 ¹⁶

15 Ministère du Budget. Comptes spéciaux du trésor 2015

16 Loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2016. Rapport de présentation



REDD+
CÔTE D'IVOIRE

EUREDD
Facility



UN-REDD
PROGRAMME

IMPACTUM
Center for Decision - Creating Sustainability



CLIMATE
POLICY
INITIATIVE